



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
RAPPORT ANNUEL

(20 avril 1996 - 24 avril 1997)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1997

SUPPLÉMENT N° 16

NATIONS UNIES
New York et Genève, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1997/36
E/ECE/1355

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 0251-0189

TABLE DES MATIERES

	<u>paragraphe</u> s	<u>page</u>
INTRODUCTION	1	5
CHAPITRE		
I QUESTIONS SUR LESQUELLES LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS	2	5
II TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA CINQUANTE ET UNIEME SESSION		
A. Activités des organes subsidiaires	3	5
B. Autres activités	4 - 5	5
C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies	6	6
III CINQUANTE DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION		
A. Participation et organisation des travaux	7 - 15	6
B. Ordre du jour	16 - 17	7
C. Election du Bureau	18 - 19	8
D. Compte rendu des débats :		
Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE: Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action	20 - 27	8
Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale	28	9
Coopération et partenariat de la CEE :	29 - 32	10
a) Coopération entre la CEE et l'OSCE		
b) Coopération économique en Méditerranée		
c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE		
d) Coopération entre la CEE, les ONG et les milieux d'affaires		

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>paragraphes</u>	<u>page</u>
CHAPITRE		
III Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :	33 - 36	11
(suite) a) Questions d'intérêt commun pour les organes subsidiaires de la CEE et questions découlant des travaux de ces organes qui requièrent l'attention de la Commission ou appellent une décision de sa part		
b) Programme de travail		
c) Projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999		
d) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE		
Questions diverses	37 - 38	11
Adoption des décisions	39 - 42	12
Adoption du rapport annuel de la Commission	43	12
IV DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE AU COURS DE SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION		12
* * *		
ANNEXES		
I Liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission en 1996/1997		14
II Publications et documents publiés par la Commission en 1996/1997 . .		29
III Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe		34
IV Plan d'action		37

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Rapport annuel pour la période du 20 avril 1996 au 24 avril 1997

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la 6ème séance de sa cinquante-deuxième session, le 24 avril 1997.

CHAPITRE I

QUESTIONS SUR LESQUELLES LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS

2. Les décisions suivantes de la Commission (pour le texte, voir chapitre IV) requièrent une action du Conseil :

a) Décision A (52), qui recommande que le Conseil approuve la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe (E/ECE/1346) et le Plan d'action (E/ECE/1347 et Corr.1);

b) Décision B (52), qui recommande que le Conseil approuve la Recommandation No 25 de la CEE "Utilisation de la norme EDIFACT/ONU" (ECE/TRADE/207) en tant que Recommandation internationale de l'ONU;

c) Décision C (52), qui recommande au Conseil d'étudier des mesures propres à promouvoir l'application à l'échelon mondial de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources - combustibles solides et produits minéraux.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA CINQUANTE ET UNIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. On trouvera à l'annexe I la liste des réunions tenues depuis la cinquante et unième session de la Commission, avec dans chaque cas indication de leurs dates, des noms des membres des bureaux et des cotes des rapports adoptés. Ces rapports rendent compte des débats et indiquent les accords intervenus et les décisions prises. Les rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission contiennent aussi les programmes de travail adoptés par ces organes.

B. Autres activités

4. Conformément aux décisions de la Commission, le Secrétaire exécutif a présenté à la cinquante-deuxième session un certain nombre de rapports sur l'état d'avancement des projets relevant directement de la Commission elle-même (voir l'annexe II).

5. Le secrétariat a assuré le service de la session annuelle de la Commission, des sessions de ses organes subsidiaires, ainsi que des réunions spéciales tenues sous les auspices de la CEE. Il a poursuivi la publication d'études et de rapports périodiques, notamment de l'Etude sur la situation économique de l'Europe, du Bulletin économique pour l'Europe et de plusieurs bulletins statistiques spécialisés. Le secrétariat de la Commission a eu des contacts étroits et réguliers avec le Secrétariat de l'ONU au Siège et a collaboré avec les services concernés ainsi qu'avec les secrétariats des autres commissions régionales à l'exécution de projets d'intérêt commun.

C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies

6. Le document E/ECE/1349 contient une description de la façon dont la Commission et son secrétariat ont coopéré en 1996/1997 avec les institutions spécialisées des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec leurs secrétariats.

CHAPITRE III

CINQUANTE-DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

7. La cinquante-deuxième session de la Commission s'est tenue du 21 au 24 avril 1997. A la 1ère séance, le Président de la cinquante-deuxième session, M. Lodewijk Willems, a cédé sa place à M. Károly Lotz, Ministre des transports, des télécommunications et de la gestion des eaux de la Hongrie, pour qu'il préside la partie de la session consacrée au débat de haut niveau.

8. La Commission a entendu des déclarations du Président, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire exécutif.

9. Ont participé à la cinquante-deuxième session des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

10. Des représentants de la Communauté européenne ont assisté à la session.

11. Des représentants du Saint-Siège ont participé à la session en vertu de l'article 8 du mandat de la Commission.

12. Ont également assisté à la session des représentants de la Commission économique et social des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales ci-après : Bureau international du travail (BIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation

mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Comité économique inter-Etats de l'Union économique.

13. Pour le débat sur la coopération de la CEE avec des groupements sous-régionaux, des représentants de l'Initiative d'Europe centrale, de la Communauté d'Etats indépendants, du Conseil de l'Europe et de l'Association européenne de libre-échange étaient présents.

14. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : American Association of Retired Persons, Alliance coopérative internationale, Conseil international des femmes, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Zonta International, Union mondiale des femmes rurales, Communauté internationale Baha'ie, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Organisation internationale de l'énergie solaire, Conseil des femmes allemandes, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Fondation Sommet mondial des femmes, World Federation of Methodist and Uniting Church Women et Union mondiale des organisations féminines catholiques.

15. On trouvera la liste complète des participants dans le document E/ECE(52)/INF.1/Rev.1.

B. Ordre du jour

16. La Commission a adopté son ordre du jour publié sous la cote E/ECE/1345/Rev.1. A sa 3ème séance, la Commission a décidé de modifier l'ordre du jour en convenant d'examiner le point 7, Election du Bureau de la Commission, au début de la partie normale de la session. Elle est en outre convenue d'intervertir le point 8, Questions diverses, et le point 6, Adoption de décisions.

17. L'ordre du jour était ainsi conçu :

1. Ouverture de la session commémorative et adoption de l'ordre du jour
2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE :
Déclaration sur le renforcement de la coopération économique
en Europe et Plan d'action
E/ECE/1346
E/ECE/1347
et Corr.1
E/ECE/1354
3. Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission
destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie
européenne et mondiale
E/ECE/1348
4. Coopération et partenariat de la CEE :
E/ECE/1349
 - a) Coopération entre la CEE et l'OSCE
 - b) Coopération économique en Méditerranée
 - c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations
et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle
actif dans la région de la CEE

- d) Coopération entre la CEE, les ONG et les milieux d'affaires
- 5. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires : E/ECE/1350
 - a) Questions d'intérêt commun pour les organes subsidiaires de la CEE et questions découlant des travaux de ces organes qui requièrent l'attention de la Commission ou appellent une décision de sa part
 - b) Programme de travail E/ECE/1351
 - c) Projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999
 - d) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE E/ECE/1352
- 6. Adoption de décisions
- 7. Election du Bureau
- 8. Questions diverses
- 9. Rapport annuel de la Commission.

C. Election du Bureau

18. A sa 3ème séance, la Commission a élu par acclamation M. Peter Náray (Hongrie) Président pour le reste de la cinquante-deuxième session et pour la cinquante-troisième session. M. Michael Bartolo (Malte) et M. Mykola Maimeskul (Ukraine) ont été réélus Vice-Présidents et Mme Eveline Herfkens (Pays-Bas) a été élue Vice-Présidente.

19. M. Erik Wallen (Suède) a été nommé rapporteur.

D. Compte rendu des débats

Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action (Point 2 de l'ordre du jour)

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une table ronde de haut niveau a été organisée sur le thème "Comment assurer la cohésion en Europe : réponses techniques à une aspiration politique". Cette table ronde était présidée par M. Károly Lotz, Ministre des transports, des télécommunications et de la gestion des eaux de la République de Hongrie. Les autres participants étaient M. Valeri Serov, Vice-Président du Gouvernement de la Fédération de Russie, Mme Luciana Castellina, membre du Parlement européen et Présidente du Comité des relations extérieures de ce parlement, M. Volodymyr Khandogy, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine et M. Janez Stanovnik, ancien Secrétaire exécutif de la CEE et ancien Président de la République de Slovénie.

21. A l'issue de la table ronde, des délégations ont fait des interventions portant sur le processus de réforme et sur la façon dont les nouvelles orientations stratégiques qui devaient être adoptées devraient permettre de renforcer la Commission en tant qu'instrument de promotion de la coopération économique, de la paix et de la stabilité dans la région. Les déclarations seront publiées dans la langue originale dans un volume distinct.

22. A sa 2ème séance, à l'issue du débat de haut niveau, la Commission a adopté par acclamation la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe dont le texte était reproduit dans le document E/ECE/1346, le Plan d'action correspondant publié sous les cotes E/ECE/1347 et Corr.1 et la note relative à son application publiée sous la cote E/ECE/1354.

23. Le secrétariat a présenté l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1996-1997.

24. Une seconde table ronde a été organisée sur le thème "La CEE : comment mettre sur pied des partenariats entre les gouvernements, les entreprises et les ONG". Elle a été présidée par M. Dariusz Rosati, Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Les autres participants à la table ronde étaient M. Svend Auken, Ministre de l'environnement du Danemark, M. Andrei Svinarenko, Vice-Ministre de l'économie de la Fédération de Russie, M. Nicolai Pavlovschi, Vice-Président de la Compagnie nationale gazière de Roumanie, ROMGAZ - R.A., M. Claude Haegi, Conseiller d'Etat et Président de la Fondation pour le développement économique des régions d'Europe (Genève), et M. Philippe Levy, Président de l'Office suisse pour l'encouragement du commerce (OSEC) et Conseiller auprès de la Société Générale de Surveillance (SGS) de Genève.

25. Rappelant la résolution 817/93 du Conseil de sécurité, la délégation grecque a dit qu'elle attendait que l'ex-République yougoslave de Macédoine soit désignée sous le nom qui lui avait été donné dans cette résolution.

26. Exerçant son droit de réponse, la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine a déclaré que, conformément à la résolution 817/93 du Conseil de sécurité, elle était en droit d'utiliser, non pas la dénomination mentionnée, mais le nom constitutionnel de son pays qui était la République de Macédoine.

27. Exerçant son droit de réponse, la délégation grecque a dit que la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine devrait s'abstenir d'utiliser le nom de République de Macédoine qui n'était pas la dénomination acceptée au sein du système des Nations Unies.

**Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission
destinées à faciliter l'intégration des pays en transition
à l'économie européenne et mondiale
(Point 3 de l'ordre du jour)**

28. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la Commission :

a) A pris note du rapport du Secrétaire exécutif sur la diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (E/ECE/1348);

b) A prié le Secrétaire exécutif d'apporter une réponse équilibrée aux demandes d'assistance aux pays en transition émanant de pays, de groupes de pays et de groupements ou

d'initiatives sous-régionaux, étant entendu qu'il tiendra les pays membres au courant des grands programmes d'assistance demandés et de leur mise en oeuvre;

c) A prié le Secrétaire exécutif de renforcer encore davantage la coopération et la constitution de réseaux en vue de ces activités avec le système des Nations Unies, avec la Commission européenne dans le cadre des programmes PHARE et TACIS de l'UE et avec d'autres organisations, institutions financières, groupements sous-régionaux et donateurs intéressés, y compris les milieux d'affaires;

d) A confirmé l'importance du Programme régional de services consultatif de la CEE qui est axé sur la mise en oeuvre de politiques, conventions, normes et règles élaborées par la CEE et a confirmé qu'un effort particulier doit être fait pour élaborer des projets d'appui; et

e) A invité le Secrétaire exécutif à poursuivre ses efforts en vue d'accroître les ressources extrabudgétaires consacrées au Programme notamment en étudiant diverses formes de cofinancement, et à organiser à cette fin une réunion de réflexion avec les organismes d'aide au développement des Etats membres de la CEE.

Coopération et partenariat de la CEE :

- a) Coopération entre la CEE et l'OSCE**
- b) Coopération économique en Méditerranée**
- c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE**
- d) Coopération entre la CEE, les ONG et les milieux d'affaires**

(Point 4 de l'ordre du jour)

29. A propos de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1349) sur la "Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE", la Commission est convenue que le Secrétaire exécutif devrait poursuivre ses efforts pour renforcer et promouvoir la coopération et le partenariat avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres institutions jouant un rôle actif dans la région, en particulier l'OSCE, la Commission européenne, l'OCDE et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des groupements et initiatives sous-régionaux. Elle a également prié le secrétariat de tenir les pays membres informés de sa coopération avec ces entités.

30. En outre, la CEE a été encouragée à intensifier ses relations avec les milieux d'affaires et avec les ONG et des suggestions ont été faites en ce sens.

31. En ce qui concernait plus particulièrement les relations entre la CEE et l'OSCE, il a été convenu qu'il faudrait les institutionnaliser de façon appropriée et que le Secrétaire exécutif devrait prendre l'initiative de cette démarche.

32. La Commission a également insisté sur l'importance qu'elle accordait aux activités entreprises par le secrétariat pour régler les questions concernant la Méditerranée et a prié le Secrétaire exécutif de continuer à rechercher les moyens de renforcer la coopération économique en Méditerranée.

Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :

- a) Questions d'intérêt commun pour les organes subsidiaires de la CEE et questions découlant des travaux de ces organes qui requièrent l'attention de la Commission ou appellent une décision de sa part**
- b) Programme de travail**
- c) Projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999**
- d) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE**

(Point 5 de l'ordre du jour)

33. La Commission a eu un échange de vues avec les présidents des organes subsidiaires principaux sur la mise en oeuvre de la réforme et sur l'avenir, y compris sur les activités intersectorielles et les nouveaux moyens de développer les relations entre les organes subsidiaires principaux et au sein de ces organes compte tenu du Plan d'action et de la note sur sa mise en oeuvre publiés sous les cotes E/ECE/1347 et Corr.1 et E/ECE/1354, respectivement. Il a été convenu que tous les organes subsidiaires principaux de la Commission devraient se voir allouer les ressources prévues dans le Plan d'action.

34. La Commission a pris note du document récapitulatif E/ECE/1350, établi par le secrétariat.

35. La Commission a approuvé la proposition formulée dans le document E/ECE/1351 et a décidé que le document relatif au programme de travail qui devait lui être soumis serait révisé et réaménagé à la lumière des dispositions du Plan d'action prévoyant la création du Groupe d'experts du programme de travail. Il n'était donc plus nécessaire d'exposer dans ce document le programme de travail détaillé. Il a été décidé également que cette procédure serait appliquée à titre provisoire et pourrait être revue ultérieurement.

36. La Commission a pris acte de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1352 l'informant des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale depuis la clôture de sa cinquante et unième session qui appelaient une décision de sa part ou avaient une incidence sur ses travaux.

Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

37. Au titre de ce point, la Commission a réfléchi à la suite à donner à la note du Secrétaire exécutif sur l'opportunité de la biennalisation de la session de la Commission et la possibilité de déplacer la session annuelle d'avril à novembre. Il a été décidé que le Groupe d'experts du programme de travail examinerait la note et passerait en revue toutes les questions juridiques et autres qu'elle soulevait ainsi que les incidences juridiques et autres des mesures qui y étaient envisagées et rendrait compte des résultats de cet examen à la Commission.

38. La Secrétaire de la Commission a indiqué que pour la cinquante-troisième session de la Commission qui se tiendrait à Genève, on avait provisoirement retenu les dates du 20 au 23 avril 1998; il n'y a pas eu d'objection.

Adoption de décisions
(Points 2 à 5 de l'ordre du jour)

39. A sa 6ème séance, la Commission a adopté sa décision A (52) sur L'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et du Plan d'action.
40. A sa 6ème séance, la Commission a adopté sa décision B (52) sur l'approbation de la Recommandation No 25 de la CEE "Utilisation de la norme EDIFACT/ONU" (ECE/TRADE/207) en vue de son adoption par le Conseil économique et social en tant que Recommandation internationale de l'ONU.
41. A sa 6ème séance, la Commission a adopté sa décision C (52) sur la classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources - combustibles solides et produits minéraux.
42. Le texte intégral de toutes les décisions adoptées est reproduit au chapitre IV.

Adoption du rapport annuel de la Commission
(Point 9 de l'ordre du jour)

43. A sa 6ème séance, le 24 avril 1997, la Commission a adopté son rapport pour la période allant du 20 avril 1996 au 24 avril 1997.

CHAPITRE IV

DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
AU COURS DE SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION

**A (52) Adoption de la Déclaration sur le renforcement de la coopération
économique en Europe et du Plan d'action**

La Commission,

Ayant adopté, le 22 avril 1997, la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et le Plan d'action, publiés sous les cotes E/ECE/1346 et E/ECE/1347 et Corr.1, respectivement,

Recommande que le Conseil économique et social approuve ces documents.

6ème séance
24 avril 1997
(voir ci-dessus, par. 39)

B (52) Approbation de la Recommandation No 25 de la CEE "Utilisation de la norme EDIFACT/ONU" (ECE/TRADE/207) en vue de son adoption par le Conseil économique et social en tant que Recommandation internationale de l'ONU

La Commission décide :

1. d'approuver la décision que le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international, désormais désigné sous le nom de Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT) a prise en septembre 1996 et qui figure au paragraphe 48 du document TRADE/WP.4/197, ainsi que la décision prise en décembre 1996 par le Comité pour le développement du commerce (ECE/TRADE/210, par. 23) d'approuver la Recommandation No 25 de la CEE "Utilisation de la norme EDIFACT/ONU" (ECE/TRADE/207) et de recommander que le Conseil économique et social l'adopte en tant que Recommandation internationale des Nations Unies;
2. de recommander que le Conseil économique et social approuve le document ECE/TRADE/207 en tant que Recommandation internationale des Nations Unies.

6ème séance
24 avril 1997
(voir ci-dessus, par. 40)

C (52) Classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources - combustibles solides et produits minéraux

La Commission décide :

1. de faire sienne la décision prise par le Groupe de travail du charbon (ENERGY/WP.1/12, par. 33) et par le Comité de l'énergie (ECE/ENERGY/30, par. 43) à leur sixième session tenue en 1996 d'approuver la nouvelle "Classification cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources - combustibles solides et produits minéraux";
2. de prier le secrétariat de la CEE de publier, pour le mois de novembre 1997, la Classification-cadre des Nations Unies afin d'en faciliter l'utilisation par les grandes industries du charbon et des minéraux dans le monde entier;
3. de recommander au Comité de l'énergie durable de suivre l'application de la Classification-cadre des Nations Unies à compter de 1997;
4. de recommander au Conseil économique et social d'étudier des mesures propres à promouvoir l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources à l'échelon mondial.

6ème séance
24 avril 1997
(voir ci-dessus, par. 41)

ANNEXE I

LISTE DES REUNIONS TENUES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES
 DE LA COMMISSION EN 1996/97

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
LA COMMISSION		
Réunion informelle spéciale de la Commission	21 octobre 1996	ECE/AC.20/96(3)/1
Président: M. L. Willems (Belgique)	7 février 1997	ECE/AC.20/97(1)/1
Mr. P. Naray (Hungary)	9 avril 1997	ECE/AC.20/1997/1
Comité préparatoire de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement	9ème session 29 avril-1er mai 1996	ECE/RCTE/PC/50
Président: M. S. Schimming (Allemagne)	10ème session 8-10 juillet 1996	ECE/RCTE/PC/58
Vice-Présidents: M. B. Gauvin (France) M. V. Donchenko (Fédération de Russie)	11ème session 30 septembre- 2 octobre 1996	ECE/RCTE/PC/64
	12ème session 16-18 Décembre 1996	ECE/RCTE/PC/71
	13ème session 11-13 février 1997	ECE/RCTE/PC/76
	14ème session 24-27 mars 1997	ECE/RCTE/PC/78
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance		
Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ECE/EB.AIR/49 1996		14ème session 25-28 novembre
Président: M. J. Thompson (Norvège)		
Vice-Présidents: M. J. Beale (Etats-Unis) M. L. Björkbom (Suède) M. K. Bull (Royaume-Uni) M. E. Kovacs (Hongrie) M. R. Mills (Royaume-Uni) M. J. Zurek (Pologne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	20ème session 2-4 septembre 1996	EB.AIR/GE.1/28
Président: M. M. Williams (Royaume-Uni)		
Vice-Présidents: M. N.Z. Heidam (Danemark) M. H. Hojesky (Autriche) Mme M. Lesnjak (Slovénie) Mme G. Mitosek (Pologne)		
Groupe de travail des effets	15ème session 3-5 juillet 1996	EB.AIR/WG.1/26
Président: M. K. Bull (Royaume-Uni)		
Vice-Présidents: M. B. Achermann (Suisse) M. G. Fenech (Canada) M. R. Guardans (Espagne) M. J. Kämäri (Finlande) Mme E. Marchwinska (Pologne)		
Groupe de travail des stratégies	17ème session 6-8 mai 1996	EB.AIR/WG.5/36
Président: M. L. Bjorkbom (Suède)		
Vice-Présidents: M. W. Draper (Canada) M. D. Hrcek (Slovénie) M. V. Keizer (Pays-Bas) M. V. Sokolovsky (Fédération de Russie)	18ème session 26-30 août 1996	EB.AIR/WG.5/38
Président: M. L. Bjorkbom (Suède)	19ème session 20-24 janvier 1997	EB.AIR/WG.5/40
Vice-Présidents: M. W. Draper (Canada) M. V. Keizer (Pays-Bas) M. V. Sokolovsky (Fédération de Russie) M. D. Jost (Allemagne) M. D. Stone (Canada)	20ème session 17-21 March 1997	EB.AIR/WG.5/42
Groupe de travail des techniques de réduction	4ème session 1er-2 juillet 1996	EB.AIR/WG.6/8
Président: M. E. Kovacs (Hongrie)		
Vice-Président: M. L. Lindau (Suède)		
Groupe de travail préparatoire spécial sur les polluants organiques persistants	3ème session 8-10 mai 1996	EB.AIR/WG.7/6
Président: M. D. Stone (Canada)	4ème session 21-23 octobre 1996	EB.AIR/WG.7/8
Vice-Présidents: M. R. Guardans (Espagne) M. L. Lindau (Suède) M. V. Sokolovsky (Fédération de Russie) M. M. Williams (Royaume-Uni)	Aylmer (Canada)	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail préparatoire spécial sur les métaux lourds	3ème session 8-10 mai 1996	EB.AIR/WG.8/6
Président: M. D. Jost (Allemagne)	4ème session	EB.AIR/WG.8/8
Vice-Président: M. M. Fara (République tchèque)	24-26 octobre 1996 Aylmer (Canada)	
Sixième Séminaire sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes	14-17 octobre 1996 Budapest (Hongrie)	EB.AIR/SEM.3/3
Président: M. E. Kovacs (Hongrie)		
Vice-Président: M. K.H. Zierock (Allemagne)		

ENVIRONNEMENT

Comité des politiques de l'environnement	3ème session 20-22 mai 1996	ECE/CEP/30
Président: M. I. Tokes (Hongrie)		
Vice-Présidents: M. R. Fort (Norvège) M. W. Kakebeeke (Pays-Bas) M. V. Kostin (Fédération de Russie) M. D. Mount (Etats-Unis) Mme B. Quincy (France) M. O. Velev (Bulgarie)		
Président: M. I. Tokés (Hongrie)	Session extraordinaire	ECE/CEP/33
Vice-Présidents: M. R. Fort (Norvège) Mme M. Gomez (Espagne) M. H. Liiv (Estonie) M. B. Muehling (Etats-Unis) M. M. Slokar (Slovénie) M. J. Reynolds (Royaume-Uni) M. Y. Yudintsev (Fédération de Russie)	21-22 janvier 1997	
Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement	1ère session 17-19 juin 1996	CEP/AC.3/2
	2ème session 30 octobre- 1er novembre 1996	CEP/AC.3/4
Président: M. W. Kakebeeke (Pays-Bas)		
Vice-Présidents: M. Y. Pelovsky (Bulgarie) M. J. Jendroska (Pologne)	3ème session 11-13 décembre 1996	CEP/AC.3/6
	4ème session 19-21 février 1997	CEP/AC.3/8

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion des signataires de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Session extraordinaire 11-13 novembre 1997	CEP/WG.3/6
Président: M. T. Lind (Norvège) Vice-Présidente: Mme J. Rawska-Olejniczak (Pologne)		
Réunion des signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	6ème réunion 12-14 mars 1997	CEP/WG.4/6
Président: M. J. Zurek (Pologne) Vice-Présidents: M. E. Berger (Suisse) M. B. Szakal (Hongrie)		
TRANSPORTS		
Comité des transports intérieurs	59ème session 13-17 janvier 1997	ECE/TRANS/119 et Add.1
Président: M. A. Suvorov (Fédération de Russie) Vice-Président: M. H. Courtois (Belgique)		
Groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet d'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure	1ère session 29 avril-1er mai 1996	TRANS/AC.6/2
	2ème session 18-20 novembre 1996	TRANS/AC.6/4
Président: M. R. van Dijk (Pays-Bas) Vice-Président: M. G. Kafka (Autriche)	3ème session 10-12 mars 1997	TRANS/AC.6/6
Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	9ème session 30 septembre- 2 octobre 1996	TRANS/WP.5/20
Président: M. E. Sammartino (Italie) Vice-Président: M. W. Dörries (Allemagne)		
Groupe de travail des statistiques des transports	47ème session 13-15 novembre 1996	TRANS/WP.6/131 CES/AC.62/83
Président: M. E. Grib (Danemark)		
Groupe de travail du transport des denrées périssables	52ème session 14-17 octobre 1996	TRANS/WP.11/194
Président: M. M. Eilsoe (Danemark) Vice-Président: M. V. Tkatchev (Fédération de Russie)		
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	59ème session 6-10 mai 1996	TRANS/WP.15/142
Président: M. J. Franco (Portugal) Vice-Présidente: Mme A. Roumier (France)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Président: M. K. Ridder (Allemagne) Vice-Président: M. K. Den Braven (Pays-Bas)	60ème session (extraordinaire) 3-6 juin 1996	TRANS/WP.15/143
Président: M. J. Franco (Portugal) Vice-Présidente: Mme A. Roumier (France)	61ème session 4-8 novembre 1996	TRANS/WP.15/145
Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	16-20 septembre 1996	TRANS/WP.15/ AC.1/66
Président: M. A. Johansen (Norvège) Vice-Président: M. H. Rein (Allemagne)	17-21 mars 1997 Berne (Suisse)	TRANS/WP.15/ AC.1/68
Groupe de travail du transport combiné	25ème session 2-4 septembre 1996	TRANS/WP.24/71
Président: M. H. Maillard (Belgique)	26ème session (extraordinaire) 11 novembre 1996	TRANS/WP.24/73
	27ème session 15-16 avril 1997	TRANS/WP.24/75
Groupe de travail de la construction des véhicules	109ème session 25-28 juin 1996	TRANS/WP.29/504
Président: M. V. Koutenev (Fédération de Russie) Vice-Président: M. B. Gauvin (France)	110ème session 12-15 novembre 1996	TRANS/WP.29/516
Président: M. B. Gauvin (France) Vice-Président: M. V. Koutenev (Fédération de Russie)	111ème session 11-14 mars 1997	TRANS/WP.29/534
Réunion d'experts du bruit	25ème session 12-13 septembre 1996	TRANS/WP.29/ GRB/23
Président: M. H. Löffelholz (Allemagne)	26ème session 24-26 février 1997	TRANS/WP.29/ GRB/24
Réunion d'experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse	37ème session 28 octobre- 1er novembre 1997	TRANS/WP.29/ GRE/37
Président: M. G. Meekel (Pays-Bas)	38ème session 24-27 mars 1997	TRANS/WP.29/ GRE/38
Réunion d'experts de la pollution et de l'énergie	32ème session 11-14 juin 1996	TRANS/WP.29/ GRPE/32
Président: M. B. Gauvin (France)	33ème session 13-15 janvier 1997	TRANS/WP.29/ GRPE/33

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion d'experts en matière de roulement et de freinage	40ème session 9-11 septembre 1996	TRANS/WP.29/ GRRF/40
Président: M. M. Fendick (Royaume-Uni)	41ème session 3-7 février 1997	TRANS/WP.29/ GRRF/41
Réunion d'experts des dispositions générales de sécurité	70ème session 22-26 avril 1996	TRANS/WP.29/ GRSG/49
Président: M. J. Martin (Luxembourg)	71ème session 7-9 octobre 1996	TRANS/WP.29/ GRSG/50
Réunion d'experts de la sécurité passive	19ème session 6-9 mai 1996	TRANS/WP.29/ GRSP/19
Président: M. C. Lomonaco (Italie)	20ème session 2-5 décembre 1996	TRANS/WP.29/ GRSP/20
Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	84ème session 24-28 juin 1996	TRANS/WP.30/168
Président: M. R. Ehmcke (Allemagne) Vice-Présidente: Mme Y. Kasikçi (Turquie)	85ème session (extraordinaire) 11-13 septembre 1996	TRANS/WP.30/170
	86ème session 21-25 octobre 1996	TRANS/WP.30/172
	87ème session 24-28 février 1997	TRANS/WP.30/174
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975	19ème session 27-28 juin 1996	TRANS/WP.30/ AC.2/39
Président: M. J. Ille (République tchèque) Vice-Président: M. J. Byrgesen (Danemark)		
Président: M. J. Byrgesen (Danemark) Vice-Président: M. J. Elizalde (Espagne)	20ème session 24-25 octobre 1996	TRANS/WP.30/ AC.2/41
Président: M. J. Elizalde (Espagne) Vice-Présidente: Mme R. Birza (Pays-Bas)	21ème session 2-3 décembre 1996	TRANS/WP.30/ AC.2/43
Groupe de travail principal des transports routiers	90ème session 21-23 octobre 1996	TRANS/SC.1/359
Président: M. S. Schimming (Allemagne) Vice-Président: M. M. J. Alaluusua (Finlande)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)	15ème réunion 27-28 juin 1996	TRANS/SC.1/ AC.5/30
Président: M. E. Sammartino (Italie)		
Groupe de travail de la sécurité de la circulation	27ème session 9-13 septembre 1996	TRANS/SC.1/ WP.1/54
Président: M. J. Busstra (Pays-Bas)		
Vice-Président: M. V. Spicka (République tchèque)		
Groupe de travail principal des transports par chemin de fer	50ème session 15-17 octobre 1996	TRANS/SC.2/186
Président: M. G. Pellicano (Italie)		
Vice-Président: M. E. Kosteas (Grèce)		
Groupe de travail principal des transports par voie navigable	40ème session 8-10 octobre 1996	TRANS/SC.3/40
Présidente: Mme V. Cucu (Roumanie)		
Vice-Président: M. C. Hofhuizen (Pays-Bas)		
Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure	12ème session 5-7 juin 1996	TRANS/SC.3/ WP.3/24
Président: M. H. van Doorn (Pays-Bas)		
Président: M. D. Anissine (Fédération de Russie)	13ème session 11-14 février 1997	TRANS/SC.3/ WP.3/26 + Add.1

STATISTIQUES

Conférence des statisticiens européens	44ème session plénière 11-13 juin 1995	ECE/CES/50 + CES/1996/R.30 & Add.1-6
Président: M. I. Fellegi (Canada)		
Vice-Présidents: M. P. Garonna (Italie)	OCDE, Paris (France)	
M. S. Longva (Norvège)		
M. D. Murphy (Irlande)		
M. E. Outrata (République tchèque)		
M. Y. Yurkov (Fédération de Russie)		
Groupe de travail des statistiques des transports	47ème session 13-15 novembre 1996	TRANS/WP.6/131 CES/AC.62/83
Président: M. E. Grib (Danemark)		
Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale	30 avril-3 mai 1996	CES/AC.68/35
Président: M. M. Calzaroni (Italie)		
Vice-Présidente: Mme A. Hüttl (Hongrie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail du traitement électronique de l'information	25ème session 18-21 février 1997	CES/WP.9/342
Président: M. M. Turner (Canada)		
Vice-Présidents: M. K. Metz (Pays-Bas) M. L. Rauch (Suède)		
Séminaire sur les systèmes intégrées d'information statistique et les questions connexes ISIS '96	21-24 mai 1996 Bratislava (Slovaquie)	CES/SEM.34/2
Président: M. S. Condik (Slovaquie)		
Vice-Présidents: Mme E. Gerecz-Kertesz (Hongrie) M. R. Taylor (Royaume-Uni)		
Séminaire sur les statistiques officielles - passé et futur	23-25 septembre 1996 Lisbonne (Portugal)	CES/SEM.35/2
Président: M. W. de Vries (Pays-Bas)		
Présidents des sessions: M. V. Dalin (Fédération de Russie) M. Y. Franchet (Eurostat) M. S. Longva (Norvège) M. D. Murphy (Irlande) M. E. Outrata (République tchèque)		
FACILITATION DU COMMERCE et DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL		
Comité pour le développement du commerce	45ème session 10-12 décembre 1996	ECE/TRADE/210
Président: M. W. Muller (Allemagne)		
Vice-Président: M. G. Feher (Hongrie)		
Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international	44ème session 16-20 septembre 1996	TRADE/WP.4/197
Président: M. T. Blomfeldt (Finlande)		
Vice-Présidente: Mme N. Willenz-Gardner (Etats-Unis)		
Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT)	1ère session 17-21 mars 1997	TRADE/CEFACT/ 1997/1
Président: M. H. Martre (France)		
Vice-Présidents: M. R. Walker (Royaume-Uni) Mme B. Curry (Etats Unis) M. H. Bates (Australie) M. K. Itoh (Japon)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion d'experts des éléments de données et de la télématique	54ème session 16-17 septembre 1996	TRADE/WP.4/ GE.1/105
Président: M. R. Walker (Royaume-Uni)	55ème session	TRADE/CEFACT/
Vice-Présidents: M. C. Chiamonti (France)	19-20 mars 1997	GE.1/1997/1
M. H. Bates (Australie)		
Réunion d'experts des procédures et de la documentation	54ème session 18 septembre 1996	TRADE/WP.4/ GE.2/105
Président: M. E. Goffin (Belgique)	55ème session	TRADE/CEFACT/
Vice-Présidente: Mme C. Wallen-Rahlen (Suède)	18-19 mars 1997	GE.2/1997/1
Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie	45ème session 24-26 juin 1996	TRADE/WP.5/59
Président: M. D. Winter (Royaume-Uni)		
Vice-Président: M. D. Colodeiciuc (Roumanie)		

ANALYSE ECONOMIQUE

Conseillers économiques des gouvernements des ECE/EC.AD/50 pays de la CEE	32ème session 3-5 juin 1995	+ Add.1
Président: M. A. Swinarenko (Fédération de Russie)		
Vice-Présidents: M. L. Cazan (Roumanie)		
M. J. Husár (Slovaquie)		
M. J. Tschetter (Etats-Unis)		

ENERGIE

Comité de l'énergie	6ème session 6-8 novembre 1996	ECE/ENERGY/30
Président: M. A. Gritsenko (Fédération de Russie)		
Vice-Présidents: M. T. Alptürk (Turquie)		
M. I. Gâf-Deac (Roumanie)		
Groupe de travail du charbon	6ème session 4-6 novembre 1996	ENERGY/WP.1/12
Président: M. V. Sukhov (Fédération de Russie)		
Vice-Président: M. M. Greenbaum (Etats-Unis)		
Réunion d'experts des problèmes de recherche, de gestion et de transition dans l'industrie charbonnière	26ème session 10-12 mars 1997 Porto (Portugal)	ENERGY/WP.1/ GE.1/11
Président: M. V. Ilyin (Fédération de Russie)		
Vice-Président: M. R. Mañana (Espagne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion d'experts du marché charbonnier, des statistiques et du transport de charbon Président: M. M. Margnes (France) Vice-Président: M. G. Rancea (Roumanie)	6ème session 22-23 mai 1996 Constanta (Roumanie)	ENERGY/WP.1/ GE.2/12
Réunion d'experts des technologies propres du charbon Présidente: Mme M. Vrbova (République tchèque) Vice-Présidents: M. J.-M. Salomez (France) M. G. Golovin (Fédération de Russie)	4ème session 1er-3 avril 1996	ENERGY/WP.1/ GE.3/10
Groupe de travail de l'énergie électrique Président: M. T. Alptürk (Turquie) Vice-Président: M. J. Martin (Royaume-Uni)	6ème session 21-23 mai 1996	ENERGY/WP.2/11
Réunion d'experts de la production d'énergie électrique et de l'environnement Président: M. H. Evans (Royaume-Uni) Vice-Président: M. V. Gapaev (Fédération de Russie)	6ème session 23-24 septembre 1996	ENERGY/WP.2/ GE.1/12
Groupe de travail du gaz Président: M. C. Simeoni (Italie) Vice-Président: M. N. Pavlovschi (Roumanie)	7ème session 28-30 janvier 1997	ENERGY/WP.3/13
Réunion d'experts des ressources en gaz naturel Président: M. A. Bauk (Croatie) Vice-Président: M. M. Kosinowski (Allemagne)	19ème session 10-11 juin 1996	ENERGY/WP.3/ GE.1/12
Réunion d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz Président: M. A. Fronska (Pologne) Vice-Président: M. V. Vershinsky (Fédération de Russie)	27ème session 2-3 septembre 1996	ENERGY/WP.3/ GE.2/12
Réunion d'experts du transport et du stockage du gaz Président: M. R. van Noord (Pays-Bas) Vice-Président: M. A. Zedelj (Croatie)	27ème session 3-4 septembre 1996	ENERGY/WP.3/ GE.3/12
Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000" Président: M. P. Burkhardt (Suisse) Vice-Présidents: M. D. Chello (Italie) M. D. Volfberg (Fédération de Russie) M. R.W. Bowes (Etats-Unis)	7ème session 28-30 mai 1996	ENERGY/WP.4/4

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe spécial d'experts sur les normes et étiquettes d'efficacité énergétique	20-21 mai 1996 Rome (Italie)	ENERGY/WP.4/ AC.2/4
Président: M. D. Chello (Italie)		
Vice-Président: M. L. Molnar (Hongrie)		

Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière	30 Septembre 1996 Budapest (Hongrie)	ENERGY/WP.4/ AC.3/4
Président: M. T. Dahlsveen (Norvège)		

INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE

A. Science et technique

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	22ème session 25-27 septembre 1996	ECE/SC.TECH/49
---	---------------------------------------	----------------

Président: M. M. Kepka (Pologne)
Vice-Président: M. P. Baruch (France)

B. Industrie chimique

Groupe de travail de l'industrie chimique	6ème session 2-4 octobre 1996	ECE/CHEM/110
---	----------------------------------	--------------

Président: M. M. Öktem (Turquie)
Vice-Président: M. O. Golubov (Ukraine)

Réunion d'experts concernant le projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques	4ème réunion 26 février 1997	CHEM/AC.29/10
--	---------------------------------	---------------

Président: M. J. Coupek (République tchèque)

Réunion spéciale sur la banque de données comparées concernant la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la CEE	4ème réunion 1er octobre 1996	CHEM/AC.30/9
---	----------------------------------	--------------

Président: M. K. Jeynes (Commission européenne)

Président: M. W. Werblinski (Pologne)	5ème réunion 25 février 1997	CHEM/AC.30/11
--	---------------------------------	---------------

Réunion préparatoire pour l'Atelier sur la détection et l'analyse des sols pollués et sur la modélisation des techniques de traitement de sol	27 février 1997	CHEM/AC.33/2
---	-----------------	--------------

Présidente: Mme J. Ory (France)

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion spéciale d'experts pour l'étude sur les matières plastiques utilisées dans l'industrie ou la construction	1ère réunion 28 février 1997	CHEM/AC.34/2
Président:	M. M. Vasiliev (Fédération de Russie)	
Réunion d'experts chargée de l'étude périodique de l'industrie chimique	22ème session 1er octobre 1996	CHEM/GE.1/38
Président:	M. V. Kamenicky (Etats-Unis)	
Séminaire sur les applications écologiques des techniques membranaires novatrices dans l'industrie chimique	1er-4 mai 1996 Cetraro (Italie)	CHEM/SEM.21/3
Président:	M. E. Drioli (Italie)	
Vice-Président:	M. V. Gryaznov (Fédération de Russie)	
Réunion préparatoire du Séminaire sur la recherche chimique et l'évolution du rôle des organismes de R-D	27 février 1997	CHEM/SEM.22/AC/2
Président:	M. W. Werblinski (Pologne)	

C. Industries mécaniques et électriques et l'automatisation

Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation	14ème session 30 octobre- 1er novembre 1996	ECE/ENG.AUT/59
Présidente:	Mme J. Ory (France)	
Vice-Président:	M. M. van den Berg (Pays-Bas)	
Réunion sur les questions de statistique concernant les industries mécaniques et électriques et l'automatisation	18ème réunion 29 octobre 1996	ENG.AUT/AC.1/32
Président:	M. N. Platteel (Pays-Bas)	
Réunion à participation limitée d'experts en robotique	2ème réunion 2 septembre 1996	ENG.AUT/GE.1/4
Président:	M. B. Weichbrodt (Fédération internationale de la robotique)	
Réunion préparatoire du Séminaire sur les nomenclatures statistiques	28-29 octobre 1997	ENG.AUT/SEM.14/2
Président:	M. D. Knight (Royaume-Uni)	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
------------------	---------	-----------------

D. Normalisation

Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation 6ème session
13-15 mai 19956 ECE/STAND/44

Président: M. C. Arvius (Suède)
Vice-Président: M. M. Lukaszewicz (Pologne)

E. Acier

Groupe de travail de l'acier 6ème session
23-25 octobre 1996 ECE/STEEL/100

Président: M. L. Shevelev
(Fédération de Russie)
Vice-Président: M. A. Pesson (France)

Réunion spéciale en vue de l'étude sur la restructuration de l'industrie sidérurgique - Impact des nouvelles techniques 2ème réunion
25 mars 1997 STEEL/AC.17/5

Président: M. J.E. Astier (France)

Réunion d'experts du marché de l'acier 36ème session
27 mars 1997 STEEL/GE.4/21

Président: M. A. Signora (France)

Groupe d'experts de la sidérurgie et de l'environnement 3ème réunion
26 mars 1997 STEEL/GE.7/6

Président: M. A. Ociepa (Pologne)
Vice-Président: M. R.F. Bizec (France)

Séminaire sur le traitement, l'utilisation et l'élimination des déchets dans l'industrie sidérurgique 3-6 juin 1996
Balatonszéplak (Hongrie) STEEL/SEM.21/3

Président: M. P. Tardy (Hongrie)
Vice-Président: M J.A. Philipp (Allemagne)

Réunion préparatoire de la Conférence sur l'industrie sidérurgique du XXIème siècle de la Fédération de Russie et la CEI 24 mars 1997 STEEL/SEM.22/AC/4

Président: M. L. Shevelev (Fédération de Russie)

Réunion préparatoire du Séminaire sur les aspects économiques des techniques non polluantes et de la gestion de l'énergie et des déchets dans l'industrie sidérurgique 24 mars 1997 STEEL/SEM.23/AC/2

Président: M. G. Kincel (Autriche)

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
------------------	---------	-----------------

AGRICULTURE ET BOIS
A. Agriculture

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité	52ème session 7-8 novembre 1996	AGRI/WP.1/66
Président: M. F. Luciano (Italie)		
Vice-Présidents: M. P.L. Priester (Etats-Unis) Mme O. Vorovenci (Roumanie)		
Réunion d'experts de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais	42ème session 4-6 novembre 1996	AGRI/WP.1/GE.1/48
Président: M. M. Vilchez-Barros (Espagne)		
Vice-Président: M. D.L. Priester (Etats-Unis)		
Réunion d'experts de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)	43ème session 17-20 juin 1996	AGRI/WP.1/GE.2/57
Président: M. F. Monastra (Italie)		
Vice-Président: M. W. Staub (Allemagne)		
Réunion d'experts de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation	12ème session 1er-3 juillet 1996	AGRI/WP.1/GE.5/22
Président: M. B. Proton (France)		
Vice-Président: M. B. Caban (Pologne)		
Président: M. J. Debaveye (Belgique)	13ème session	AGRI/WP.1/GE.5/24
Vice-Président: M. B. Caban (Pologne)	11-12 février 1997	
Réunion d'experts de la normalisation de la viande (bovine, porcine et de la volaille)	6ème session 5-7 mars 1997	AGRI/WP.1/GE.11/14
Président: M. B. Carpenter (Etats-Unis)		
Vice-Président: M. A. Boismartel (France)		

B. Bois

Comité du bois	54ème session 23-27 septembre 1996	ECE/TIM/87
Président: M. G. Siegel (Autriche)		
Vice-Présidents: M. N.A. Burdin (Fédération de Russie) M. D. Darr (Etats Unis)		
Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières	21ème session 24-27 juin 1996 Sinaia (Roumanie)	TIM/EFC/WP.1/26
Président: M. P. Efthymiou (Grèce)		
Vice-Présidents: M. H. Hoefle (Allemagne) M. V. Korobov (Fédération de Russie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Séminaire sur les routes forestières et le transport du bois écologiquement rationnels	17-22 juin 1996 Sinaia (Roumanie)	TIM/EFC/WP.1/ SEM.43/2
Président: M. M. Ianculescu (Roumanie)		
Vice-Présidents: M. O. Cretu (Roumanie) M. H. Hoefle (Allemagne)		
Séminaire sur les forêts, les incendies et les changements climatiques mondiaux	4-10 août 1996 Shushenskoïe (Fédération de Russie)	TIM/EFC/WP.1/ SEM.44/2
Président: M. D.I. Odintsov (Fédération de Russie)		
Vice-Président: M. J.G. Goldammer (Allemagne)		
Séminaire sur le thème "Travail en forêt, sécurité et santé sont possibles"	7-11 août 1996 Emmental (Suisse)	TIM/EFC/WP.1/ SEM.45/2
Président: M. A. Semadeni (Suisse)		

ETABLISSEMENTS HUMAINS

Comité des établissements humains	57ème session 16-18 septembre 1996	ECE/HBP/100
Président: M. P. Gurtner (Suisse)		
Vice-Présidents: M. S. Brenke (Allemagne) M. U. Christiansen (Danemark) M. A. Krivov (Fédération de Russie) Mme H. Zaniewska (Pologne) Mme M. Paumen (Etats-Unis)		
Réunion spéciale sur le financement de projets relatifs à l'administration des biens fonciers dans les pays en transition : expérience et coopération	3-4 mars 1997	HBP/AC.12/2
Président: M. H. Onsrud (Norvège)		
Vice-Présidents: Mme B. Lipej (Slovénie) M. P. Dale (Royaume-Uni)		
Groupe de travail de la planification d'établissements humains compatibles avec un développement durable	4ème session 20-22 mai 1996	HBP/WP.5/8
Président: M. U. Christiansen (Danemark)		
Vice-Président: M. L. Ianasi (Roumanie)		
Groupe de travail du développement de l'habitation, de la modernisation et de la gestion	4ème session 20-21 juin 1996	HBP/WP.6/8
Président: M. Z. Brenke (Allemagne)		
Vice-Président: M. V. Loktionov (Fédération de Russie)		

ANNEXE II

PUBLICATIONS ET DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION

A. LISTE DES PRINCIPALES ETUDES ET PUBLICATIONS DE LA CEE, 1996/1997

NOTE: Les symboles suivants indiquent les langues dans lesquelles les documents ont été publiés: A, anglais; F, français; R, russe; A/F, bilingue (anglais/français); A/F/R, trilingue (anglais/français/russe); *, publiés pour les Nations Unies par des maisons d'édition extérieures, comme il est indiqué ci-dessous.

QUESTIONS GENERALES

Rapport annuel de la CEE au Conseil économique et social, 12 avril 1995 - 19 avril 1996, Supplément No. 14 (E/1996/36-E/ECE/1344 et Add. 1) A F R

Etude sur la situation économique en Europe en 1995-1996 (No. de vente 96.II.E.1) A F R

Bulletin économique pour l'Europe, Vol. 48 (1996) (No. de vente 96.II.E.29) A R

Etudes économiques

No. 8 - International Migration in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States (No. de vente GV.E.96.0.22) A

No. 10a - Fertility and Family Surveys in Countries of the ECE Region: Standard Country Report - Norway (No. de vente GV.E.96.0.32) A

PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, et ses Protocoles (ECE/EB.AIR/50) (No. de vente 96.II.E.24) A F R

Environmental Series

No. 6. - Current Policies, Strategies and Aspects of Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context (ECE/CEP/9) (No. de vente 96.II.E.11) A

Environmental Performance Reviews Series

No.1 - Estonie A

Etudes sur la pollution atmosphérique

No.12 - L'état de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/47) (No. de vente 96.II.E.21) A F R

Etudes sur l'eau

No. 3 - La protection des eaux transfrontières - Directives pour les politiques et la prise de décisions (ECE/CEP/11) (No. de vente 96.II.E.25) A F R

TRANSPORT

Convention sur la signalisation routière, 1968. Amendement 1
(E/CONF.56/17/Rev.1/Amend.1) A/F/R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord, 1996,
Vol. XLVI (No. de vente 96.II.E.26) A/F/R

Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du
Nord, 1996, Vol.XLI (No. de vente 96.II.E.27) A/F/R

STATISTIQUES

Statistical Yearbook of the ECE - Trends in Europe and North America, 1996,
(No. de vente 97.II.E.5) A

Statistical Standards and Studies No. 46. Costing Aspects of Population and Housing
Censuses in Selected Countries in the UN/ECE Region (No. de vente 96.II.E.15)
A

Statistical Standards and Studies No. 47. International Comparison of Gross
Domestic Product in Europe, 1993 (No. de vente 97.II.E.2)
A

Statistical Standards and Studies No. 48. Statistical Data Editing, Vol.2:
Methods and Techniques (No. de vente 96.II.E.30) A

Bulletins périodiques

Statistical Journal, Vol. 13, No.4, 1996 (International Organizations Services, B.V.) A *

COMMERCE

Le financement des entreprises privées et du commerce - Guide à l'intention
des pays en transition (ECE/TRADE/191) (No. de vente 94.II.E.9) A F R

Trade Data Elements Directory, Vol. III - Trade Facilitation Recommendations
(ECE/TRADE/200) (No. de vente 96.II.E.13) A

ENERGIE

ECE Gas Centre Series No. 5: Gas Price Policies in Central and Eastern Europe
(No. de vente GV.E.96.0.29) A

ECE Gas Centre Series No. 6: Reform and Restructuring of the Gas Industry in
Economies in Transition (No. de vente GV.E.97.0.2) A

Energy Balances for Countries in Transition 1993, 1994-2010, and Energy Prospects
in CIS Countries (ECE/ENERGY/33) (No. de vente GV.E.97.0.8) A

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. SCIENCE ET TECHNIQUE

B. CHIMIE

The Chemical Industry in 1995, Annual Review: Production and Trade Statistics 1992-1994 (ECE/CHEM/105) (No. de vente 96.II.E.16) A

The Chlorine Industry and Sustainable Development - Discussion Papers (ECE/CHEM/109) A

Policies for Strategic Planning of R&D in the Chemical Industry - Discussion papers (ECE/CHEM/111) A

Bulletins périodiques

Bulletin annuel du commerce des produits chimiques, 1994 (ECE/CHEM/107) (No. de vente 96.II.E.20) A/F/R

C. INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Sustainable Industrial Development (ECE/IND/2:ECE/ENG.AUT/60) (No. de vente 97.II.E.4) A

World Industrial Robots 1996 (No. de vente GV.E.96.0.26) A

D. NORMALISATION

Recommandations sur les politiques de normalisation (ECE/STAND/17/Rev.3) A F R

Liste CEE des secteurs appelant une normalisation (ECE/STAND/20/Rev.4) A F R

E. ACIER

Directory of the Steel Industry and the Environment (ECE/STEEL/96) (No. de vente 96.II.E.22) A

CEE Série acier 1996: La privatisation et l'évolution de la propriété dans l'industrie sidérurgique (ECE/STEEL/97) (No. de vente 96.II.E.23) A F R

The Steel Market in 1995 and Prospects for 1996 (ECE/STEEL/98) (No. de vente 96.II.E.17) A

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques de l'acier pour l'Europe, l'Amérique et l'Asie, 1992-1995, Vol. XXII (No. de vente 96.II.E.18) A/F/R

Statistiques du commerce mondial de l'acier, 1995 (ECE/STEEL/101) (No. de vente 96.II.E.19) A/F/R

AGRICULTURE

BOIS

Timber and Forest Information Series: Timber Committee Yearbook 1997 (ECE/TIM/INF/4) A

Etudes de Genève sur le bois et la forêt

No.11: European Timber Trends and Prospects: Into the 21st Century (ECE/TIM/SP/11) (No. de vente GV.E.96.0.II) A

UN-ECE/FAO Timber and Forest Discussion Papers

No.8: ETTS V Working Paper: Forest Resources and Consumption of Forest Products in Countries in Transition, 1990-2020 (ECE/TIM/DP/8) A

No.9: ETTS V Working Paper: Price Trends for Forest Products 1964-1991 (ECE/TIM/DP/9) A

No.10: European Forests and Timber: Scenarios into the 21st Century (ECE/TIM/DP/10) (No. de vente GV.E.96.0.38) A

No.11: ETTS V Working Paper: The Policy Context for the Development of the Forest and Forest Industries Sector in Europe (ECE/TIM/DP/11) A

Bulletins périodiques

Bulletin du bois, Vol. LXIX (1996)

No.1: Prix mensuels des produits forestiers, 1993-1995 (ECE/TIM/BULL/49/1) A/F

No.2: Statistiques des produits forestiers, 1991-1995 (ECE/TIM/BULL/49/2) A/F

No.3: Revue annuelle du marché des produits forestiers, 1995-1996 (ECE/TIM/BULL/49/3) A F R

No.6: Marchés des produits forestiers en 1996 et perspectives pour 1997 (ECE/TIM/BULL/49/6) A/F

ETABLISSEMENTS HUMAINS

ECE Compendium of Model Provisions for Building Regulations (ECE/HBP/81/Rev.1) (No. de vente 96.II.E.4) A R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, 1996, Vol. XXXVIII (No. de vente 97.II.E.3) A/F/R

B. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION

Ordre du jour provisoire E/ECE/1345/Rev.1

Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe /1346

Plan d'action /1347 + Corr.1

Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale et activités du Programme régional de services consultatifs /1348

Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE /1349

Document récapitulatif /1350

Programme de travail /1351

Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE /1352

Mise en oeuvre de la réforme de la CEE /1354

Rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission

Comité des politiques de l'environnement ECE/CEP/30 + 33

Comité des transports intérieurs ECE/TRANS/119 + Add.1

Conférence des statisticiens européens ECE/CES/50
CES/1996/R.30 + Adds

Comité pour le développement du commerce ECE/TRADE/210

Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE ECE/EC.AD/50

Comité de l'énergie ECE/ENERGY/30

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique ECE/SC.TECH/49

Comité du bois ECE/TIM/87

Comité des établissements humains ECE/HBP/100

Rapports d'autres organes subsidiaires

Groupe de travail de l'industrie chimique ECE/CHEM/110

Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation EE/ENG.AUT/59

Groupe de travail des politiques de la normalisation ECE/STAND/44

Groupe de travail de l'acier ECE/STEEL/100

ANNEXE III

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE EN EUROPE

Nous, Gouvernements, sommes rassemblés pour célébrer le 50ème anniversaire de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et rendre hommage à cette institution pour ses réalisations. Nous affirmons sa pertinence et nous nous engageons à lui donner de nouvelles impulsions pour que, de concert avec les autres organisations régionales et sous-régionales, elle réponde aux défis caractérisant la région à l'aube du XXIème siècle.

Nos pays membres partagent des valeurs et des aspirations communes, ainsi que des intérêts économiques étroitement liés; nous partageons aussi une histoire marquée par des périodes de tension, de détente et de rapprochement. Face à ces évolutions, la Commission économique pour l'Europe a su adapter son travail pour servir avec fidélité sa mission première: favoriser et renforcer l'engagement de tous les pays membres dans des relations économiques harmonieuses.

Par son appartenance aux Nations Unies, son caractère européen et transatlantique, son expertise économique et technique, la Commission s'est affirmée comme un forum compétent et efficace où tous les pays, quels que soient leur taille et leur niveau de développement, peuvent débattre et décider sur un pied d'égalité.

La Commission a ainsi rempli avec succès sa fonction primordiale de coopération et d'intégration. Par la négociation et l'harmonisation de conventions, normes et standards, elle a contribué à prévenir et réduire la pollution, développer les infrastructures de transport et diminuer les risques d'accidents de la route, faciliter le passage aux frontières et simplifier les procédures du commerce international. Par l'élaboration de guides pour des réformes juridiques et la pratique des transactions internationales, elle a aidé les pays en transition à promouvoir le commerce et l'investissement dans le cadre d'une économie de marché. Par la publication d'analyses économiques et de statistiques pour l'ensemble de la région, elle a favorisé l'échange de vues et d'expériences, source de plus de compréhension mutuelle et facteur de convergence des politiques.

Ces travaux de la Commission ont abouti à des résultats tangibles, parmi lesquels figurent la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles, les normes de sécurité et de protection de l'environnement pour la construction des véhicules, la Convention TIR supprimant les contrôles de marchandises aux frontières des pays de transit, l'accord sur le transport des marchandises dangereuses et le système électronique EDIFACT simplifiant les procédures administratives du commerce international.

Nous sommes heureux que des pays hors de la région et, parfois, l'ensemble de la communauté internationale, aient repris certaines de ces conventions et normes, et nous sommes convaincus que la Commission peut continuer à être, dans ses domaines de compétence, un centre d'excellence reconnu au-delà des frontières de ses pays membres.

Le travail de la Commission se situe à présent dans un contexte historique sans précédent où tous les pays membres de la Commission adhèrent aux principes de la démocratie et de l'économie de marché. A cette transformation majeure, viennent s'ajouter des tendances de fond qui caractérisent toutes les régions du monde: l'accélération de la libéralisation et de la mondialisation de

l'économie, le rôle croissant du secteur privé, le dynamisme des regroupements régionaux ou sous régionaux, le renforcement des libertés individuelles et de la société civile mais, aussi des risques de marginalisation et de fragmentation.

Dans ce contexte, il est indispensable de promouvoir des formes de coopération qui favorisent la prospérité de tous les pays membres et répondent aux besoins d'une économie mondiale toujours plus interdépendante. Cette coopération forge une plus grande cohésion au sein de la région et contribue à combler les écarts entre les sous-régions qui la composent. Nous sommes convaincus que la Commission a tous les atouts nécessaires pour assurer un tel service à l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé. C'est pourquoi nous avons mené une réflexion approfondie sur ses orientations stratégiques, définissant des activités qui demandent à être traitées dans un cadre multilatéral et pour lesquelles la Commission constitue le forum approprié. Nous l'avons conduite en portant une attention particulière aux pays en transition et à leurs rapports économiques avec les autres pays membres de la Commission, au changement du paysage institutionnel au sein de la région, tel que le développement de l'Union Européenne, et à la réforme en cours touchant l'Organisation des Nations Unies.

La réforme de la Commission dont le contenu figure dans le Plan d'Action annexé à la présente Déclaration, répond au triple objectif de concentration, de flexibilité et d'efficacité.

En vue du premier objectif, les activités de la Commission ont été arrêtées, recentrées ou renforcées. Ainsi, nous avons décidé de diminuer de 60% le nombre des éléments composant le programme de travail de la Commission et de réduire la structure intergouvernementale de 14 à 7 organes subsidiaires principaux. Ces efforts ont conduit à identifier les domaines actuels de travail suivants: l'environnement, les transports, les statistiques, le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, l'analyse économique, l'énergie, le bois et les établissements humains.

Notre souci que la Commission soit toujours à même de bien répondre aux besoins de ses membres nous a conduits à introduire une plus grande flexibilité dans ses méthodes de travail. Nous avons ainsi décidé d'établir un mécanisme de concertation qui permettra de mettre un terme à certaines activités pour en lancer de nouvelles, à un rythme correspondant aux changements des besoins des pays membres et des réalités de la région. Nous sommes également convenus d'une structure permettant d'organiser des activités qui répondent à des demandes spécifiques de sous-ensembles de pays membres, en particulier les pays en transition ainsi que les pays méditerranéens membres de la Commission.

Enfin, la réforme est guidée par un souci d'efficacité. Nous avons rendu plus homogène et plus transparente la structure intergouvernementale de la Commission et, par là-même, nous avons simplifié les prises de décision et renforcé l'efficacité des activités par rapport à leurs coûts. Afin de tirer parti des avantages reconnus de chacun et d'éviter les double-emplois, nous avons décidé de renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'OCDE, ainsi qu'avec des institutions, en particulier la Commission Européenne. De même, nous avons décidé d'intensifier le dialogue avec la communauté des affaires et la société civile, afin de bénéficier de leurs vues et de leurs expériences, et d'élargir l'impact du travail de la Commission.

Nous nous engageons à appliquer la réforme dans toutes ses orientations stratégiques et à renforcer ainsi la Commission comme un instrument de coopération économique, de paix et de stabilité dans la région.

Nos décisions se situent en droite ligne du processus se développant actuellement pour rationaliser l'Organisation des Nations Unies et pour redéfinir ses rôles et ses programmes. En assumant cette responsabilité pour la Commission économique pour l'Europe, nous, Gouvernements, manifestons notre volonté de contribuer à l'effort engagé par l'ensemble de la communauté internationale pour faire en sorte que l'Organisation puisse entrer dans le 21^{ème} siècle avec une crédibilité, une force, une pertinence et une efficacité renouvelées.

ANNEXE IV

PLAN D'ACTION

TABLE DES MATIERES

	page
Introduction	38
Chapitre premier : DOMAINES D'ACTIVITE	38
Chapitre II : QUESTIONS INTERSECTORIELLES	48
Chapitre III : METHODES DE TRAVAIL ET EFFICACITE	49
A. Réformes de la Commission et des organes subsidiaires principaux	
1. Structure intergouvernementale de la CEE	
2. Méthodes de travail	
B. La Commission	
C. Procédure à suivre pour le programme	
D. Le secrétariat	
Chapitre IV : RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANES	55
Chapitre V : RELATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS	57
A. Milieux d'affaires	
B. Autres acteurs non gouvernementaux	
Appendice I Ressources prévues par domaine d'activité en pourcentage	60
Appendice II Liste des éléments de programme avec répartition indicative des ressources (%)	61
Appendice III Nouvelle structure des organes principaux subsidiaires	67

INTRODUCTION

Le Plan d'action dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous vise à donner un nouvel élan aux travaux de la CEE dans les années à venir. Il repose sur l'idée que la CEE continuera à faciliter et à renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses. Cette idée, qui a inspiré la création de la CEE par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947, doit être perpétuée et replacée dans le nouveau contexte résultant de l'adhésion de la région tout entière au système de l'économie de marché. En tant qu'instance au sein de laquelle tous les Etats membres sont représentés sur un pied d'égalité, la CEE est exceptionnellement bien placée pour traduire cette idée dans les faits en s'organisant de manière à faire face aux nouvelles réalités de la région et à relever les nouveaux défis qui l'attendent. Grâce à sa faculté d'adaptation, la CEE restera un moteur efficace de l'intégration économique.

La volonté des Etats membres d'adapter la Commission à la dynamique des mutations présentes et à venir et la nécessité de faire face à un amenuisement de la base de ressources ont conduit à procéder à un examen approfondi des orientations stratégiques et de l'efficacité de la CEE. Un groupe de travail spécial a été constitué à cette fin ^{1/} et toutes les parties intéressées ont été associées au processus de réforme, les différents Etats membres par le biais d'un questionnaire détaillé et d'une série de consultations informelles, les organes subsidiaires principaux à travers un questionnaire précis et des consultations avec leurs bureaux respectifs, le Bureau de la Commission, le Secrétaire exécutif et le secrétariat de la Commission.

Ce vaste processus multiforme de consultation et de discussion a abouti à l'élaboration du Plan d'action, qui constitue un cadre général à l'intérieur duquel les orientations stratégiques mises en évidence dans la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe devront se traduire par des mesures concrètes. Le chapitre premier présente les orientations générales et les principales modifications concernant d'une part le programme de travail dans son ensemble et d'autre part chaque domaine d'activité particulier. Les chapitres II, III, IV et V portent respectivement sur les questions intersectorielles, les méthodes de travail et l'efficacité, les relations avec les autres organes et les relations avec d'autres acteurs. Chaque chapitre indique les principes approuvés et présente les décisions concrètes prises pour les mettre en application.

CHAPITRE PREMIER : DOMAINES D'ACTIVITE

A. Principes

Les orientations et les modifications du programme de travail de la CEE reposent sur les huit principes ci-après :

- 1) *concentrer les efforts sur les domaines d'activité dans lesquels la CEE possède des compétences spécialisées reconnues et dispose d'un avantage avéré et qui sont viables à long terme*. Il s'agit de domaines qui appellent une action multilatérale dans le cadre d'une instance régionale neutre et qui concernent des problèmes et des activités considérés comme

^{1/} Le mandat du Groupe de travail spécial sur les orientations stratégiques et l'efficacité, qui est défini dans la décision 1 (1995-S) de la Commission, consiste à "définir les orientations stratégiques des activités futures de la Commission en fonction des réalités nouvelles dans la région de la CEE et compte tenu des besoins et des priorités de développement économique des pays en transition ainsi que des moyens budgétaires".

prioritaires par un grand nombre de pays représentant toutes les zones géographiques de la région;

- 2) *faire en sorte que dans ces domaines, les travaux de la CEE aboutissent à des résultats concrets et utiles*, allant tous dans le sens de l'intégration économique et du développement durable grâce : i) à la production de données statistiques fiables et à la réalisation d'analyses économiques bien conçues; ii) à l'élaboration de conventions, de règles et de normes;
- 3) *procéder de manière sélective tant pour la création des organes intergouvernementaux que pour la définition des programmes et activités de fond*. Cette sélectivité, facilitée par l'application des deux principes précédents, se traduit par une réduction du nombre des organes subsidiaires de la Commission de 7 à 14, tandis que le nombre total des éléments de programme est, sur une base de 268, réduit de 60%;
- 4) *accroître la souplesse des méthodes de travail*. Cette souplesse permet de mettre fin à des activités existantes et d'en entreprendre de nouvelles à un rythme tenant compte de l'évolution des besoins et des réalités. Les deux conditions à remplir sont les suivantes : i) demander aux organes subsidiaires principaux de définir un programme de travail et un calendrier précis pour tout nouvel organe qui leur est rattaché et qui est créé pour une durée déterminée limitée par une clause d'extinction ou "clause-couperet" (voir ci-après la section A.1 du chapitre III); ii) créer une unité de coordination des activités opérationnelles (voir ci-après la section B.9 du chapitre premier), qui coordonnera ou organisera des séminaires et des ateliers consacrés à des questions intéressant directement certains groupes de pays déterminés. Grâce à l'utilisation de ces méthodes de travail souples, il sera possible de maintenir les réseaux d'experts actuellement en place dans les différents domaines d'activité de la CEE tout en faisant en sorte qu'il y ait une évolution dans les questions abordées à l'intérieur de ces domaines.
- 5) *répondre aux besoins et aux priorités des pays en transition*. Toutes les activités de la CEE sont utiles aux pays en transition car elles constituent un facteur d'intégration ou facilitent l'échange d'informations, de vues et de données d'expérience entre ces pays et les autres pays de la région. En outre, des activités expressément axées sur les pays en transition continueront à figurer au programme de travail ou à être mises au point par l'intermédiaire des Conseillers régionaux dans tous les domaines d'activité stratégiques, cependant que d'autres seront entreprises dans le cadre de l'Unité susmentionnée;
- 6) *renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales actives dans la région, en particulier les institutions régionales et les groupements sous-régionaux*. Comme indiqué ci-après dans la section a) du Chapitre IV, cette coopération doit se fonder sur les complémentarités en termes de composition gouvernementale, de mandat, de sujets et d'approches pour les traiter; elle doit aussi éviter les doubles emplois en tenant compte des avantages reconnus des organisations concernées;
- 7) *associer davantage les milieux d'affaires aux activités de la CEE présentant un intérêt particulier pour les entreprises*. Comme cela est souligné ci-après à la section A du chapitre V, la CEE et les milieux d'affaires ont tout à gagner à un renforcement de leurs relations. L'expérience acquise par la CEE dans des secteurs industriels clés et dans de nombreux autres domaines, qu'il s'agisse des aspects juridiques des transactions commerciales, de l'élaboration de normes - en particulier en matière de facilitation du commerce -, de la promotion des investissements ou de l'appui à la création de petites et

moyennes entreprises, constitue une base solide pour un dialogue entre les gouvernements et les milieux d'affaires dans le cadre de la Commission. Ce dialogue se déroulera essentiellement - mais pas exclusivement - lors de manifestations spéciales qui se tiendront à l'occasion des sessions annuelles de la Commission, ainsi que dans le cadre d'activités organisées par le Comité pour le développement du commerce restructuré et rebaptisé Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, ainsi que par d'autres organes subsidiaires principaux selon le cas (voir ci-après la section B.4 du chapitre premier);

- 8) *faire en sorte que le programme de travail de la CEE soit adapté de manière progressive et transparente, compte dûment tenu des besoins, des ressources disponibles et de la nécessité d'accroître l'efficacité. S'il appartient aux organes subsidiaires principaux de choisir les activités qu'ils doivent mener à bien dans les limites des ressources dont ils disposent, c'est à la Commission qu'il revient de jouer le rôle d'arbitre en cas de demandes supplémentaires concurrentes de plusieurs de ces organes et/ou de modifications sensibles du budget global de la CEE. Pour conseiller la Commission à cet égard, un groupe d'experts du programme de travail est constitué (voir ci-après la section C du chapitre III).*

B. Examen du programme dans les différents domaines d'activité de la CEE

S'appuyant sur les décisions O (45) et 1 (1995-S) de la Commission, l'examen du programme découle avant tout des orientations stratégiques pour les activités futures de la Commission qui sont exposées dans la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et qui sont également présentées sous la forme des principes susmentionnés. Cet examen est aussi fondé sur les moyens budgétaires: par rapport au budget proposé de 1996-1997, une réduction totale des ressources de 10,5 % est prévue pour 1998-1999.

Compte tenu des contraintes budgétaires et des orientations stratégiques définies, la base de ressources prévue pour chaque domaine d'activité est indiquée dans l'appendice I du présent Plan d'action.

La répartition des ressources entre les différents éléments de programme dans chaque domaine d'activité est précisée à l'appendice II. Elle tient compte à la fois des réponses des Etats membres au questionnaire pour les différents secteurs et des priorités définies par les organes subsidiaires principaux à leur dernière session annuelle. Toutefois, la liste des éléments de programme par domaine d'activité ne doit pas être considérée comme définitive. Elle pourra être précisée et/ou légèrement remaniée par les organes subsidiaires principaux compétents à leur prochaine session annuelle, dans le cadre des ressources qui leur seront allouées.

Le présent examen du programme indique, par domaine d'activité, les orientations stratégiques pour l'avenir, les modifications touchant l'affectation des ressources et les mécanismes de fonctionnement, en particulier au niveau intergouvernemental, et les raisons pour lesquelles elles sont opérées.

Les domaines d'activité de la CEE sont les suivants : environnement; transports; statistiques; développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise; analyse économique; énergie; bois; établissements humains et Groupe de coordination des activités opérationnelles.

1) Environnement

Les Etats membres de la CEE considèrent l'environnement comme un domaine d'activité stratégique. Il faut donc renforcer les trois volets du programme correspondant qui s'inscrivent dans une perspective à long terme :

a) *Le processus "Un environnement pour l'Europe"* : ce processus fait intervenir toutes les grandes organisations et institutions qui ont un rôle à jouer dans l'optique de la coopération et d'un partage du travail dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité. Les conférences ministérielles qui se tiennent régulièrement définissent les grandes orientations et les priorités requises pour cette coopération.

b) *Les conventions relatives à l'environnement* : le fait que c'est le même secrétariat qui assure les services nécessaires permet de bénéficier d'importants effets de synergie tant lors des négociations relatives à des textes législatifs sur l'environnement ayant force obligatoire au niveau international que lors de leur application. Il est capital de pouvoir utiliser les ressources en personnel de manière souple en fonction de l'évolution des charges de travail et de tirer de ce qui s'est fait pour différents instruments juridiques des enseignements qui pourront servir pour d'autres instruments et permettront de contribuer à l'élaboration des grandes orientations dans différents organes intergouvernementaux, selon les besoins.

c) *Etudes de performance environnementale* : cet élément de programme a été inscrit à titre permanent au programme de travail par le Comité des politiques de l'environnement en mai 1996. Pour que les activités prévues puissent être menées à bien avec succès, quelques ressources extrabudgétaires sont nécessaires et il faut disposer d'une certaine latitude pour pouvoir utiliser les services de fonctionnaires de la Division autres que ceux qui appartiennent à l'équipe qui a été créée pour s'occuper de ces études de performance environnementale.

Les ressources complémentaires allouées à ce domaine d'activité seront utilisées pour renforcer les activités relatives aux études de performance environnementale, à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à l'élaboration de la Convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement.

2) Transports

L'importance stratégique de ce domaine d'activité tient au fait qu'un développement économique et une intégration plus poussés des pays de la CEE exigent le développement des transports internationaux et, partant, un renforcement de la coopération intergouvernementale. L'objectif global de cette coopération est de développer des réseaux internationaux cohérents de transport et de faciliter et de développer les transports internationaux tout en améliorant la sécurité et les performances en matière d'environnement.

Conformément à cette orientation stratégique, la CEE axe son action sur la mise au point de toute une série d'instruments juridiques internationaux, de règlements pour la construction des véhicules et de recommandations. Ces instruments constituent une base technique et juridique commune pour mettre en place des réseaux d'infrastructure internationaux cohérents, améliorer l'efficacité, la sécurité et les performances environnementales du secteur des transports et faciliter le passage des frontières dans la région de la CEE.

Dans ce contexte, les activités normatives de la CEE ont un double objectif : i) élaborer de nouveaux instruments et adapter en permanence ceux qui existent, en fonction des besoins des Etats membres et de l'ensemble de la région dans le secteur des transports; ii) contribuer à l'application effective des instruments adoptés, en particulier dans les pays en transition, afin de faciliter l'intégration de ces pays en adaptant leurs réseaux de transport à ceux des autres pays de la région.

Les ressources supplémentaires affectées à ce domaine d'activité seront utilisées pour renforcer ces deux orientations pratiques dans les secteurs pour lesquels une majorité d'Etats membres de la CEE ont réclamé ces ressources, à savoir le transport de marchandises dangereuses, les problèmes douaniers intéressant les transports et la sécurité routière.

3) Statistiques

Il s'agit d'un domaine d'activité stratégique qu'il faut renforcer encore avec un triple objectif :

- a) répondre de manière efficace et rationnelle aux priorités et aux besoins des bureaux nationaux de statistique dans la région de la CEE en appliquant le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens qui coordonne les travaux de toutes les autres agences internationales actives dans la région et qui détermine un ensemble commun d'objectifs et de résultats attendus, élaborés par les pays;
- b) veiller à ce que les statistiques macro-économiques et autres statistiques essentielles sur la région de la CEE soient recueillies, traitées et communiquées aux utilisateurs dans le cadre de la Commission (en particulier la Division des études et des projections économiques et plusieurs organes subsidiaires principaux) ainsi qu'à d'autres organisations internationales qui comptent sur la CEE pour effectuer ce travail de collecte et de traitement;
- c) prendre en considération la situation et les besoins particuliers des pays en transition en matière de statistiques et répondre à ces besoins dans le cadre du programme de travail ordinaire ainsi que par des services consultatifs régionaux et des activités d'assistance technique.

Compte tenu de ces orientations pratiques, les ressources supplémentaires seront utilisées principalement pour renforcer les moyens de la CEE de façon qu'elle soit en mesure d'établir en temps voulu un ensemble de statistiques plus vaste et de meilleure qualité, en particulier dans les pays en transition, de fournir des services d'appui à la Conférence des statisticiens européens dans des domaines prioritaires des statistiques comme la comptabilité nationale, la comptabilité environnementale et la coordination des activités statistiques internationales et, bien entendu, d'apporter une assistance technique aux pays en transition dans ces différents domaines et dans d'autres encore.

4) Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Le travail prévu dans ce domaine a un double objectif : i) contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de l'industrie et des entreprises; ii) faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale. Pour atteindre ces objectifs, les activités seront développées dans trois directions principales :

- a) promotion commerciale, élaboration de normes relatives aux échanges commerciaux et mise en place du cadre juridique propre à favoriser le commerce et l'investissement, y compris le développement des pratiques en matière de contrats commerciaux;
- b) facilitation du commerce grâce à des normes et règlements élaborés par le Centre pour la facilitation des procédures et pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT) et agréés à l'échelon international ainsi qu'à des politiques de normalisation et des techniques commerciales modernes, en particulier l'EDIFACT/ONU;
- c) développement des entreprises, et notamment promotion des petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays en transition.

Les dimensions de l'industrie et du développement des entreprises conduiront à encourager les activités qui se situent au confluent des responsabilités des pouvoirs publics et du secteur privé afin d'assurer un fonctionnement efficace de l'économie de marché. Cette approche recoupe tous les types d'activités qui ont trait au commerce et à l'investissement, y compris dans le domaine de l'industrie qui, conformément au principe (6) de la partie A. ci-dessus, demande des relations de coopération entre les gouvernements et les entreprises. Afin de mieux refléter cette approche transectorielle dans le domaine du commerce, l'actuel Comité sera rebaptisé Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

Le programme de travail sera étoffé par l'adjonction de questions et d'activités relatives à la sidérurgie et à l'industrie chimique qui relevaient précédemment de la compétence de groupes de travail sectoriels. Compte tenu des priorités définies par ces derniers et des ressources maintenant affectées à ces activités, un certain nombre d'éléments de programme pourraient être maintenus et s'articuler autour de groupes de questions, par exemple : i) rassemblement d'informations sur les tendances et les perspectives des marchés; ii) promotion du développement durable; iii) politiques de privatisation et de restructuration. Ces trois questions intersectorielles sont transposables à d'autres secteurs essentiels de l'industrie qui sont eux aussi en train de s'adapter à une économie de marché de plus en plus intégrée aux niveaux régional et mondial et elles ont un rapport direct avec la promotion des entreprises, du commerce et de l'investissement. Les activités relatives à la sidérurgie et à l'industrie chimique devaient donc à la fois contribuer à développer l'interaction avec les autres activités menées à bien dans le cadre du Comité pour le développement du commerce et des entreprises et en bénéficier. Pour organiser ces phénomènes d'interaction, le Comité est prié de créer deux groupes d'experts du type visé ci-après à la section A.2 du chapitre III, l'un sur l'acier et l'autre sur l'industrie chimique, pour une période de deux ans ^{2/}; il est en outre invité à prendre des dispositions pour qu'un membre du bureau de chacun des deux anciens groupes de travail entre au bureau du Comité. Dans chaque cas, le représentant consultera tous les autres membres du Bureau de l'ancien groupe de travail afin de faire des propositions pour la préparation du programme de travail du groupe spécial d'experts. Cette structure permettra de conserver les réseaux d'experts actuels, qui sont très utiles, d'élaborer un programme de travail bien défini et de maintenir les ressources extrabudgétaires fournies par l'industrie privée. Elle permettra en particulier de disposer d'un cadre dans lequel des activités axées sur la restructuration industrielle dans les pays en transition pourront être organisées en coopération avec l'Unité nouvellement créée.

^{2/} Cette durée fixe n'exclut pas la possibilité de réinstaurer un groupe d'experts dans le même domaine, à nouveau pour une période limitée de deux ans, après évaluation approfondie du travail effectué et à condition que le Comité soit à même d'établir un nouveau programme de travail précis sur la base de cette évaluation.

Enfin, conformément aux orientations pratiques indiquées ci-dessus, le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité et le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation relèveront désormais du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

5) Analyse économique

Les travaux de la CEE dans le domaine de l'analyse économique sont un facteur d'intégration économique dans la mesure où ils permettent d'échanger des vues et des informations sur des problèmes et des politiques économiques complexes et, partant, d'aider les pays de la région de la CEE à mieux se comprendre, d'offrir aux décideurs nationaux une perspective internationale et, le cas échéant, de faciliter un rapprochement de leurs politiques. Le travail prévu dans ce domaine comporte deux grands volets :

a) *L'Etude sur la situation économique de l'Europe* : cette publication, jugée extrêmement utile par une majorité d'Etats membres et par beaucoup d'économistes de la région, tant dans les milieux universitaires que dans le secteur privé, sera encore plus axée sur l'analyse de l'évolution et des problèmes économiques des pays en transition et sur leurs relations économiques et financières avec les autres pays de la région de la CEE et avec le reste du monde. En outre, il est prévu de développer les analyses des changements structurels et des problèmes institutionnels et d'analyser plus fréquemment l'évolution macro-économique des pays en transition. Ces orientations générales se traduiront par un nouveau mode de présentation de l'Etude, qui paraîtra sous forme d'un volume annuel en trois fascicules. Le premier fascicule de chaque volume portera essentiellement sur l'évolution de la situation dans la région de la CEE au cours de l'année écoulée et sur les perspectives pour l'année suivante, l'accent étant mis en particulier sur les pays en transition et leurs relations avec le reste du monde; ce premier fascicule traitera aussi de certains aspects structurels et institutionnels du processus de transition. Le deuxième fascicule sera consacré à un certain nombre de questions concernant d'autres domaines d'activité de la CEE. Quant au troisième, il sera axé sur le commerce et les relations financières extérieures des pays en transition et remplacera le *Bulletin économique pour l'Europe*.

Les trois fascicules donneront une vue d'ensemble de l'évolution macro-économique intervenue dans la région qui fera une place particulière aux pays en transition et sera étayée par une annexe statistique à jour concernant ces pays. Une base de données statistiques sur les pays en transition, constituée pour appuyer l'analyse économique de la CEE et régulièrement actualisée, sera mise dès que possible à la disposition d'autres organisations internationales.

b) *Débats d'orientation* : un des principaux objectifs de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe* sera de servir de fil conducteur pour l'examen des problèmes et des politiques économiques dans le cadre de la CEE. Dans cette optique, un débat économique se déroulera le premier jour de la session annuelle de la Commission (voir ci-après la section B du chapitre III, sur la base du fascicule No 1 de l'*Etude*). Ce débat sera précédé par un séminaire qui, disposant de tous les services de conférence requis, sera organisé juste avant la session et auquel des économistes de tous horizons (administrations publiques, milieux universitaires, secteur privé et autres organisations internationales) seront invités à participer. L'obtention de ressources extrabudgétaires sera recherchée dans la mesure du possible, afin de faciliter la participation de pays en transition qui autrement ne pourraient y assister. Ce séminaire et le débat qui aura lieu le premier jour de la Commission remplaceront les

Conseillers économiques. Après des consultations informelles avec d'éminents conseillers économiques appartenant à des administrations publiques ou au monde universitaire, le Secrétaire exécutif proposera à la Commission, à sa réunion informelle spéciale tenue en automne, un certain nombre de thèmes qui pourraient être examinés lors du séminaire.

Outre le séminaire annuel, d'autres ateliers consacrés à des problèmes économiques qui se posent dans les pays en transition pourront être organisés par le nouveau Groupe avec, lorsque cela sera possible, des contributions concrètes de la Division des études et des projections économiques ou d'experts économiques extérieurs au secrétariat.

Les activités dans le domaine de la population continueront de figurer au programme de travail de la CEE mais les ressources qui leur sont affectées seront réduites.

La plupart des ressources dégagées par la suppression des Conseillers économiques et la réduction des ressources affectées aux études démographiques seront redéployées pour étoffer l'analyse économique et statistique des pays en transition, en particulier des pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est.

6) Energie durable

Les travaux de la CEE dans ce domaine sont réduits et recentrés sur une série de problèmes qui touchent aux divers aspects de la durabilité dans le secteur de l'énergie. En conséquence, les domaines d'activité ci-après sont maintenus :

- a) *Politiques énergétiques viables* : les activités entreprises à ce titre porteront sur des questions telles que la restructuration du secteur de l'énergie dans la perspective du développement durable - notamment les réformes énergétiques en Europe centrale et orientale -, l'intégration des systèmes énergétiques, les faits nouveaux significatifs qui ont une incidence sur l'offre et la demande d'énergie à court et à moyen terme, et l'infrastructure énergétique;
- b) *Efficacité énergétique* : les activités menées à ce titre concerneront l'élaboration de normes et autres mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que l'utilisation rationnelle des diverses sources d'énergie; la dimension expérimentale de ces activités sera encore renforcée dans le cadre du projet "Efficacité énergétique 2000";
- c) *Gaz* : les activités relatives à cette source d'énergie importante pour la région sont maintenues - qu'elles concernent l'offre ou la consommation - et elles porteront sur des questions comme la restructuration de l'industrie du gaz dans les pays en transition, la gestion des ressources gazières, le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de gaz en Europe.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités relatives au charbon et à son utilisation pour l'énergie thermique sont également maintenues. Les activités de la CEE dans ce domaine seront axées sur l'adaptation au marché du secteur du charbon dans les pays en transition ainsi que sur les aspects environnementaux de la production d'énergie à partir du charbon, y compris les technologies propres liées à cette source d'énergie.

Pour mener à bien les travaux de la CEE dans le domaine de l'énergie, la structure intergouvernementale suivante est mise en place :

- L'actuel Comité de l'énergie est rebaptisé Comité de l'énergie durable; en conséquence, il recentrera son travail sur les questions liées à la viabilité du secteur de l'énergie, comme mentionné à l'alinéa (a) ci-dessus.
- L'actuel Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000" relèvera du Comité de l'énergie durable.
- Le Comité de l'énergie durable est prié de créer un groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique, du type indiqué à la section A.2 du chapitre III ci-dessous, pour une période de deux ans ^{3/}, et de prendre des dispositions pour qu'un membre du bureau de l'ancien groupe de travail du charbon entre au bureau du Comité de l'énergie durable.
- Le Comité de l'énergie durable traitera de la question de l'interconnexion des réseaux électriques dans la région. D'autres activités qui sont relatives à l'énergie électrique et qui intéressent un sous-ensemble de pays plus limité pourront éventuellement être organisées par l'Unité nouvellement créée, avec un appui sur le fond de la part du Comité de l'énergie durable.
- L'actuel Groupe de travail du gaz, dont dépend le Centre du gaz, est maintenu et continuera à organiser des activités dans les domaines indiqués à l'alinéa c) ci-dessus. Il relèvera du Comité de l'énergie durable.

7) Bois

Le programme de travail du bois est maintenu et étroitement circonscrit autour des activités de base ci-après : collecte et publication régulières de statistiques; évaluation des ressources forestières-2000; élaboration d'indicateurs de l'aménagement durable des forêts et contrôle de l'assistance fournie aux pays en transition en matière de foresterie (aux fins du processus ministériel paneuropéen concernant la protection des forêts en Europe); étude des marchés des produits forestiers; examen des perspectives à long terme du secteur des forêts et du bois.

Le Comité du bois continuera à collaborer étroitement avec la Commission européenne des forêts de la FAO avec laquelle il a un programme de travail intégré portant sur les questions relatives au bois et aux forêts au niveau régional.

8) Etablissements humains

Le programme de travail dans ce domaine a été rationalisé et recentré sur un nombre limité de questions prioritaires, à savoir la réforme du logement, l'administration foncière, la rénovation urbaine et le développement durable des établissements humains. Le programme de la CEE dans le domaine

^{3/} Cette durée fixe n'exclut pas la possibilité de réinstaurer un groupe d'experts dans le même domaine, à nouveau pour une période limitée de deux ans, après évaluation approfondie du travail effectué et à condition que le Comité soit à même d'établir un nouveau programme de travail précis sur la base de cette évaluation.

des établissements humains met l'accent sur des stratégies concrètes fondées sur les meilleures pratiques et sur des études de cas ainsi que sur la diffusion des informations correspondantes. Les monographies nationales sur le logement élaborées pour les pays en transition permettent à ceux dont le secteur du logement a été étudié de disposer des outils nécessaires pour traiter de manière globalement plus performante les problèmes de logement et les questions étroitement liées à ce domaine. Des experts de la région de la CEE font bénéficier les pays en transition de leurs connaissances spécialisées en matière de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers, ce qui peut permettre à ces pays de mettre en place leur propre système de privatisation et d'utilisation des terres. La coopération avec les autorités locales pour les questions relatives à la modification des modes de consommation et à la rénovation urbaine ouvre de nouvelles possibilités à la CEE.

9) Unité de coordination des activités opérationnelles

Une Unité de coordination des activités opérationnelles est créée au secrétariat de la CEE. Elle sera chargée de s'occuper des questions à résoudre et des activités à mener à bien, dans le cadre du mandat de la CEE, pour répondre aux besoins de groupes de pays donnés - pays en transition, ensembles de pays appartenant à la même sous-région ou groupes de pays disséminés dans toute la région mais ayant un intérêt commun pour un domaine particulier dans lequel la CEE possède des compétences reconnues.

Cette Unité utilisera des méthodes de travail souples et ses activités prendront essentiellement la forme d'ateliers et de séminaires. Un certain nombre de questions dans les domaines des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation d'une part et de la science et de la technologie d'autre part seront examinées dans ce cadre, sur la base des éléments de programme prioritaires définis par les anciens organes intergouvernementaux qui s'occupaient de ces domaines. L'Unité sera également chargée des sources d'énergie renouvelables et éventuellement de questions spécifiques relatives à l'énergie électrique. Le choix des autres questions dont elle s'occupera se fera en fonction de la demande : un pays pourra proposer un sujet et l'Unité apportera son concours pour répercuter cette demande auprès d'autres pays susceptibles d'être intéressés. Grâce aux contacts directs qu'ils ont avec des ministères techniques des Etats membres, les Conseillers régionaux pourront faciliter ce choix de sujets présentant un intérêt commun pour plusieurs pays.

Une fois les sujets choisis, l'Unité engagera des consultations avec les réseaux d'experts concernés pour vérifier leur intérêt sur le plan technique. Au besoin, il se renseignera aussi auprès d'autres organisations intervenant dans le même domaine de façon à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Une fois que sa valeur ajoutée aura été confirmée, le séminaire ou l'atelier envisagé sera incorporé dans un programme renouvelable qui fera régulièrement l'objet d'aménagements qui seront adoptés en cours d'année par la Commission.

Les séminaires ou les ateliers pourront être organisés soit dans les limites des ressources attribuées à l'Unité soit grâce à l'appui logistique et financier des pays intéressés ainsi qu'à d'autres formes de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne ces dernières, l'Unité sera chargée de s'adresser à diverses sources de financement, y compris des sources multilatérales, afin d'obtenir un appui pour ses activités opérationnelles.

En outre, l'Unité sera chargée d'appuyer et, au besoin, de coordonner toutes les autres activités opérationnelles entreprises par les divisions de la CEE, y compris par les Conseillers régionaux, pour répondre aux besoins particuliers et aux priorités des pays en transition. A cet égard, elle élaborera un rapport sur ses propres activités ainsi que sur celles menées par les divisions. Ce rapport sera soumis à la Commission chaque année.

C. Direction exécutive et gestion, administration et services d'appui technique

Cette section du programme de travail comprend trois grands volets :

- 1) Le Bureau du Secrétaire exécutif, responsable de la direction exécutive et de la gestion, ce qui recouvre la coordination des travaux de la Commission, les relations avec les gouvernements, la coordination des activités avec le Siège de l'ONU, c'est-à-dire avec le Secrétariat, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et l'établissement de rapports à leur intention, les relations avec d'autres entités de l'ONU et des organismes qui n'en font pas partie et, finalement, la promotion de la CEE à l'extérieur du système des Nations Unies et l'information;
- 2) L'Administration, qui s'occupe de tout ce qui concerne l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières et l'exécution des programmes;
- 3) Les services techniques qui fournissent un appui à toutes les divisions dans le domaine des systèmes électroniques et qui apportent aussi leur concours aux publications de la CEE en assurant les travaux graphiques.

CHAPITRE II : QUESTIONS INTERSECTORIELLES

a) Principes

Le renforcement des liens entre les questions sectorielles contribue à élargir l'influence des travaux de la CEE et à accroître leur impact. Les liens entre les secteurs de l'environnement, du commerce et des statistiques et tous les autres secteurs d'activité de la CEE sont particulièrement importants.

La prise en compte des problèmes intersectoriels dans toutes les activités pertinentes fait partie intégrante des orientations stratégiques de la CEE. Quatre questions présentent un intérêt particulier pour les travaux de la CEE et doivent donc être présentes en filigrane dans toutes ses activités. Il s'agit des perspectives du développement durable, de l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les activités principales, de l'importance spéciale accordée aux pays en transition et de la participation des milieux d'affaires.

Pour favoriser les liens entre les différents secteurs et promouvoir les centres d'intérêt intersectoriels, deux conditions sont indispensables, à savoir la coopération tant entre les organes subsidiaires principaux qu'entre les divisions du secrétariat et la coordination de leurs activités.

b) Mécanismes

Cette coopération et cette coordination passent par les mesures suivantes :

- i) au niveau intergouvernemental :
 - tous les organes subsidiaires principaux et leurs bureaux respectifs devraient tenir compte des quatre centres d'intérêt intersectoriels susmentionnés lors de l'élaboration, de l'adoption et de l'exécution de leur programme de travail;

- lorsqu'un organe subsidiaire principal ou un des organes qui lui sont rattachés entreprend une activité qui est liée à d'autres domaines de travail, il devrait y associer tous les intéressés de la manière la plus appropriée;
 - au besoin, des réunions communes pourraient être organisées ou des groupes spéciaux communs d'experts mis en place pour une durée limitée. La Commission devrait examiner les propositions formulées à cet égard et prendre une décision à leur sujet à sa session annuelle à laquelle tous les organes subsidiaires principaux sont représentés par leur président;
 - les bureaux des organes subsidiaires principaux sont invités à réexaminer chaque année les centres d'intérêt intersectoriels et les liens entre les différents secteurs afin de voir comment les décisions déjà prises sont appliquées et d'envisager de nouvelles initiatives.
- ii) au niveau du secrétariat
- le Secrétaire exécutif est prié de présenter à la Commission tous les deux ans un rapport sur la manière dont il est effectivement tenu compte des quatre centres d'intérêt intersectoriels susmentionnés dans le programme de travail et les études de la CEE;
 - le Secrétaire exécutif est également prié de prendre les dispositions nécessaires au sein du secrétariat pour intégrer l'approche intersectorielle dans le travail normal de toutes les divisions et faciliter les activités intersectorielles.

CHAPITRE III : METHODES DE TRAVAIL ET EFFICACITE

Les réformes structurelles ont un triple objectif : i) assurer la mise en oeuvre d'un processus progressif de rationalisation au moyen de programmes axés principalement sur les questions importantes d'intérêt commun et adaptés à l'évolution des besoins; ii) accroître l'efficacité du fonctionnement tant du mécanisme intergouvernemental que du secrétariat; iii) réaliser des économies grâce à une plus grande efficacité.

A. Réformes de la Commission et des organes subsidiaires principaux

1. Structure intergouvernementale de la CEE

a) Principes

La structure intergouvernementale doit être rationalisée de manière à ce qu'elle corresponde au recentrage des activités de la CEE et offre les meilleurs services possibles aux programmes de travail de fond énoncés plus haut, dans le chapitre premier.

En outre, la structure intergouvernementale doit être rendue plus homogène et transparente, en particulier en supprimant les organes qui n'exercent qu'un rôle d'intermédiaire entre les groupes spécialisés et les organes qui participent à l'examen des questions de politique générale et à la prise des décisions, et en transformant, de groupes de travail en groupes spéciaux d'experts, le plus grand nombre possible d'organes rattachés aux organes subsidiaires principaux.

Le mécanisme intergouvernemental réformé sur la base de ces principes et du programme de travail de la CEE est exposé dans l'appendice III.

b) Mécanismes

- Les organes subsidiaires principaux sont invités à procéder à un examen de la situation des organes qui leur sont rattachés afin de n'en conserver que deux catégories : les groupes de travail, qui ont un caractère permanent, et les groupes spéciaux d'experts qui sont créés pour une période de deux ans et dotés d'un programme de travail précis et de clauses limitant leur durée. Les organes subsidiaires principaux sont également priés d'établir un rapport sur ce bilan, qui sera examiné à la session annuelle de la Commission en 1998;
- La création par les organes subsidiaires principaux de tout nouvel organe qui leur serait rattaché devrait se faire sous la forme d'un groupe spécial d'experts. La Commission se prononcera sur toute proposition des organes subsidiaires principaux tendant à créer un groupe de travail sous leur égide. Toute demande dans ce sens doit être assortie de justifications solides quant à la nécessité de créer un organe intergouvernemental de ce type;

2. Méthodes de travail

a) Principes

Il faut compléter les efforts déjà entrepris pour réduire la durée des réunions des organes subsidiaires principaux et des organes qui leur sont rattachés en s'employant à centrer les débats sur un nombre limité de problèmes bien définis, de façon qu'ils permettent un échange approfondi de données d'expérience et débouchent sur des conclusions et des recommandations pratiques concernant la politique à suivre et sur des mesures appropriées.

Les ressources disponibles étant limitées, il faut aussi réduire le nombre des sessions officielles de tous les types d'organes intergouvernementaux; en revanche, il faudrait développer la pratique consistant à organiser des réunions informelles d'experts sur une question donnée, lorsqu'un accord est intervenu à ce sujet.

Enfin, il faudra simplifier le mode de présentation et la diffusion des documents de présession, ainsi que les procédures d'établissement des rapports et de suivi. Cette simplification aura un double objectif, rendre le travail plus efficace et concentrer les ressources disponibles sur des activités de fond.

b) Mécanismes

Ces principes amènent à définir les mesures suivantes :

- La durée des réunions annuelles des organes subsidiaires principaux sera limitée à trois jours; cet objectif devrait être atteint dans un délai d'un an (ou au maximum de deux ans) à compter d'avril 1997. Si, pour des raisons bien précises, une réunion doit être prolongée, toute séance supplémentaire tenue après la limite des trois jours devrait avoir un caractère informel;

- La responsabilité des bureaux des organes subsidiaires principaux sera renforcée de façon à leur permettre de remplir les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions : i) élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question; ii) indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires; iii) délimiter les thèmes de discussion de la session; iv) contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente; v) suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations pertinentes; et vi) faire des propositions concernant les activités prioritaires dans le programme de travail en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options;
- Compte tenu de cette responsabilité accrue, les organes subsidiaires principaux sont invités à élargir la composition de leurs bureaux de façon qu'elle reflète de manière équilibrée celle de la CEE; les bureaux élargis se réuniront aussi souvent que nécessaire pour remplir leur nouveau rôle. Pour que cette proposition soit efficace, il faut que des ressources extrabudgétaires soient fournies afin de faciliter la participation de représentants des pays en transition qui autrement ne pourraient pas y assister;
- Le secrétariat est prié d'élaborer des documents de présession bien ciblés et aussi courts que possible; il devrait s'agir de documents analytiques axés sur les problèmes plutôt que de documents informatifs, et chacun d'eux devrait commencer par un résumé directif assorti de recommandations ou de l'énoncé des décisions à prendre;
- Les organes subsidiaires principaux sont invités à adopter, à la fin de chaque réunion, un rapport succinct indiquant les principales conclusions auxquelles ils seront parvenus ainsi que les décisions qu'ils auront prises; si nécessaire, ce rapport rendra compte aussi des points de vue divergents exprimés sur des questions importantes lorsqu'il n'y aura pas eu de consensus. Pour les questions de fond donnant lieu à un échange de données d'expérience et/ou à un débat d'orientation, le secrétariat est prié d'établir un résumé de la discussion après la réunion et de prendre l'avis du bureau avant d'élaborer la version définitive de ce résumé et de le diffuser aux Etats membres.

B. La Commission

a) Principes

Les sessions de la Commission auront les objectifs suivants :

- examiner le travail des organes subsidiaires principaux et donner des orientations pour l'élaboration du budget-programme biennal;
- permettre un échange de vues annuel entre les Etats membres, les institutions qui collaborent avec la CEE, les milieux d'affaires et les ONG au sujet du renforcement de la coopération dans la région de la CEE; dans le cadre de cet échange de vues, un débat sera organisé sur une grande question économique intéressant tous les pays de la région;
- permettre un dialogue avec les présidents des organes subsidiaires principaux sur les centres d'intérêt, les questions et les activités intersectoriels;

b) Mécanismes

- à partir de 1998, la durée de la session annuelle de la Commission sera réduite à trois ou quatre jours;
- en conséquence, cette session annuelle inclura les éléments suivants : i) un débat sur une grande question économique présentant de l'intérêt pour tous les pays de la région et pour l'intégration de celle-ci (une journée); ii) un dialogue avec les présidents des organes subsidiaires principaux au sujet des centres d'intérêt, questions et activités intersectoriels (une demi-journée); iii) un échange de vues avec les groupements sous-régionaux (une demi-journée); iv) un dialogue avec les milieux d'affaires (suivant les décisions prises à cet égard par la Commission) (une demi-journée); v) l'élection du bureau et l'adoption du rapport;
- en consultation avec le bureau, le Secrétaire exécutif élaborera l'ordre du jour provisoire en tenant compte de la structure révisée de la session annuelle;
- le secrétariat examinera en conséquence le nombre de documents et leur mode de présentation;
- pour permettre un débat approfondi sur les grandes orientations, les Etats membres sont invités à présenter à l'avance des informations et une analyse, que le secrétariat est prié de diffuser par des moyens de communication électroniques;
- la Commission adoptera le rapport de sa session annuelle à la fin de celle-ci; le rapport sera restructuré et réduit : il contiendra la liste des décisions prises et des mesures précises qui devront être mises en oeuvre par la Commission; il rendra compte aussi, le cas échéant, des points de vue divergents en cas d'absence de consensus; s'agissant de la partie de la session consacrée au débat de politique économique générale, le secrétariat est prié d'établir un résumé dudit débat puis de consulter le bureau avant d'établir la version définitive de ce résumé et de la distribuer aux Etats membres.

C. Procédure à suivre pour le programme

a) Principes

Le programme de travail de la Commission devra être réaménagé dans le cadre d'un processus progressif transparent visant à répondre aux nouvelles demandes des Etats membres et à leurs nouvelles priorités, à s'adapter à l'évolution de la situation dans la région et à tenir compte d'éventuelles modifications de la base de ressources.

C'est aux organes subsidiaires principaux qu'il incombe au premier chef de procéder à ce réaménagement dans leur domaine d'activité respectif, car ils sont les mieux placés pour déterminer leurs propres priorités.

La Commission a un rôle de supervision qu'elle exerce en définissant les orientations fondamentales du programme de travail d'ensemble, en établissant puis en maintenant un juste équilibre entre les sous-programmes dans les limites des ressources disponibles et en arbitrant, lorsqu'il y a lieu, entre les demandes concurrentes de plusieurs organes subsidiaires principaux.

La Commission remaniera son programme de travail au moins tous les deux ans, avant l'élaboration du budget-programme de l'exercice suivant, ce qui permettra de donner des orientations générales au Secrétaire exécutif et d'assurer la liaison voulue avec le processus d'élaboration du budget-programme. Un Groupe d'experts du programme de travail, ouvert à tous les Etats membres de la CEE, est mis en place pour donner à la Commission des conseils au sujet des aménagements à apporter au programme ordinaire. Ce Groupe d'experts remplira sa mission dans le cadre défini ci-après :

b) Mécanismes

Les *organes subsidiaires principaux* arrêteront leur programme de travail et pour toutes les activités, ils fixeront des objectifs concrets ainsi qu'un calendrier et les délais d'achèvement des travaux. Les organes subsidiaires principaux seront aidés dans leur tâche par le secrétariat qui indiquera les ressources humaines nécessaires pour mener à bien ces activités.

Le lancement de nouvelles activités pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire ne peut être obtenu aura pour contrepartie la cessation d'autres activités exigeant un niveau de ressources analogue.

Les organes subsidiaires principaux classeront toutes les activités entreprises ou en cours par ordre de priorité. Ils indiqueront, le cas échéant, s'ils souhaitent entreprendre d'autres activités importantes qui ne sont pas prévues dans le programme en cours et qui exigeraient donc des ressources supplémentaires.

Le *Groupe d'experts du programme de travail* aura les fonctions ci-après :

- i) examiner les programmes de travail des organes subsidiaires principaux et donner des avis pour procéder aux arbitrages nécessaires entre les demandes supplémentaires concurrentes présentées par certains de ces organes lorsqu'elles impliquent une importante redistribution des ressources entre ces programmes;
- ii) donner des avis sur la manière d'adapter le programme de travail pour tenir compte d'éventuels changements d'orientation, des modifications prévues du niveau des ressources pour l'exercice biennal suivant, ou, dans le cadre de l'exercice en cours, de changements inattendus d'une ampleur telle qu'ils auraient des répercussions sensibles sur le programme de travail.

Le *secrétariat* aidera le Groupe d'experts en lui communiquant un certain nombre d'informations :

- i) il lui indiquera, si possible, toute augmentation ou diminution du budget pour l'exercice biennal suivant;
- ii) il l'informera des programmes de travail des organes subsidiaires principaux et de la façon dont les ressources sont réparties entre ces programmes et à l'intérieur de chaque domaine d'activité;
- iii) il lui fera part des demandes supplémentaires présentées par les organes subsidiaires principaux et lui fournira une estimation des incidences de ces demandes en termes de ressources humaines.

Le Groupe d'experts se réunira tous les deux ans à l'automne, avant que le Secrétaire exécutif élabore les demandes de crédits qu'il doit présenter dans le cadre de la préparation du budget-programme. Sur la base des priorités définies par les organes subsidiaires principaux, de leurs éventuelles demandes complémentaires et des informations sur les ressources communiquées par le secrétariat, le Groupe d'experts formulera des recommandations concernant les aménagements à apporter au programme de travail de la CEE et les modifications à opérer dans la répartition des ressources.

Ces recommandations seront adressées sous forme de projets de décision à une réunion informelle spéciale de la *Commission* qui, pour la circonstance, se transformera en session officielle. Une fois la décision adoptée, la Commission demandera au *Secrétaire exécutif* d'en tenir compte lorsqu'il préparera ses demandes de crédits au titre du budget-programme de l'exercice biennal suivant et, dans la mesure du possible, d'introduire des dispositions de transition immédiatement.

Le Secrétaire exécutif est prié d'établir une note pour la cinquante-deuxième session indiquant s'il est matériellement possible de déplacer la session annuelle d'avril à novembre et s'il y a lieu d'envisager de tenir la session une fois tous les deux ans.

En outre, le Groupe d'experts pourra être convoqué par le Bureau dans les cas suivants :

- i) avant chaque session annuelle, pour élaborer d'autres projets de décisions qui sont considérés comme essentiels pour le fonctionnement de la Commission;
- ii) à tout moment pendant l'année, soit lorsque les organes compétents de l'Assemblée générale décident inopinément d'apporter des modifications importantes à la base de ressources, soit à la demande du Secrétaire exécutif;

Toutes les réunions du Groupe d'experts auront un caractère informel.

A partir de 1998, tous les organes subsidiaires principaux seront priés de tenir leur session annuelle entre janvier et septembre. Le Groupe d'experts du programme de travail tiendra ensuite sa première session d'automne afin de préparer des recommandations avant la soumission du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

D. Le secrétariat

a) Principes

Un secrétariat capable d'être véritablement au service de ses Etats membres doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Il doit être efficace et performant;
- Le personnel doit être motivé et travailler dans un esprit de coopération;
- Ses méthodes de travail et la répartition des ressources doivent être transparentes;
- Les ressources doivent être réparties entre les éléments du programme de travail en proportion de l'importance des activités; en contrepartie, les Etats membres devraient veiller à ce qu'il y ait adéquation entre le programme de travail et les ressources en personnel disponibles.

b) Mécanismes

Secrétaire exécutif

- Le Secrétaire exécutif organisera le secrétariat de manière que sa structure cadre avec le travail à effectuer, tel qu'il aura été arrêté par les Etats membres, et il donnera les directives générales nécessaires pour appliquer ce programme.
- Le Secrétaire exécutif rendra compte régulièrement aux Etats membres des ressources approuvées ou susceptibles de l'être par l'Assemblée générale aux fins de l'exécution du programme de la Commission. Il communiquera aussi périodiquement des informations sur les postes vacants, la réaffectation des ressources et toute mesure prise pour faire face à des événements imprévus, notamment des réductions budgétaires.

Pays membres

- Les pays membres aideront le Secrétaire exécutif à adapter la répartition du personnel aux modifications du programme de travail.
- Les pays membres permettront au Secrétaire exécutif d'exercer son autorité et d'user de sa faculté d'appréciation pour le recrutement du personnel.

CHAPITRE IV : RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANES

a) Principes

Les relations de la CEE avec les autres organes sont régies par les principes suivants :

- Consolider la coopération avec les organisations qui ont une composition analogue à celle de la CEE et un mandat complémentaire. C'est le cas de l'OSCE : comme la coopération en cours entre les deux institutions l'a démontré, la CEE est particulièrement bien placée pour apporter une contribution de fond au volet économique des activités de l'OSCE. C'est également le cas du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire : leur composition se rapproche de plus en plus de celle de la CEE dont l'orientation essentiellement économique est complémentaire de leur mandat, qui porte avant tout sur les droits de l'homme, la démocratie et les questions sociales;
- S'efforcer d'instaurer une meilleure coopération et de développer des synergies avec les institutions ou les organisations qui, dans la région de la CEE, comptent moins de membres mais disposent depuis longtemps d'un secrétariat solidement structuré. Cela s'applique, en particulier, aux relations de la CEE avec l'OCDE dans des domaines tels que les statistiques, l'environnement, les transports, l'énergie, les analyses économiques et le développement du commerce et des entreprises;
- Renforcer la coopération avec des institutions qui, jusqu'à présent, ont un caractère plus politique que technique. L'expérience montre que dans ses domaines de compétence, la CEE est tout à fait en mesure d'appuyer des activités spécifiques entreprises par des groupements sous-régionaux, notamment la Communauté d'Etats indépendants, la Coopération économique de la mer Noire, l'Initiative

centre-européenne, le Conseil balte des Ministres, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, etc., tandis que, pour leur part, ces groupements contribuent à faire mieux connaître les réalisations de la CEE, en particulier les normes et les conventions qu'elle élabore;

- Développer davantage la coopération avec les organisations qui ont des activités ou des projets précis dans les mêmes domaines et dans les mêmes pays que la CEE, en tenant compte des avantages comparatifs. Dans cet esprit, la CEE met ses connaissances techniques et juridiques au service d'activités financées par des institutions telles que la BERD, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le PNUD;
- Eviter les doubles emplois de la part tant de la CEE que des autres organisations régionales. Le risque de doubles emplois concerne en particulier des activités bien délimitées qui ne sont pas multifformes mais ont un caractère strictement technique;
- Renforcer la coopération avec la Communauté européenne par l'intermédiaire de la Commission européenne, en tenant dûment compte de la nature spécifique de l'Union européenne et de son rôle dans les domaines de l'assistance économique et de l'intégration. La CEE s'attachera à développer davantage la coopération avec la Commission européenne dans le cadre des programmes PHARE et TACIS. Le développement de la coopération sera également un objectif dans des domaines tels que les statistiques, l'environnement, les transports, l'énergie, les analyses économiques et l'élaboration de normes et de règles;
- Promouvoir l'échange de données d'expérience et la coopération entre les organismes de l'ONU ayant des activités dans la région. Dans le cadre de son mandat, la CEE est bien placée pour jouer ce rôle au niveau intersectoriel ainsi que dans les secteurs dans lesquels elle travaille régulièrement et dans lesquels elle possède des compétences techniques reconnues; c'est le cas en particulier pour la préparation et le suivi des Conférences mondiales de l'ONU pour lesquelles les Etats membres ont confié des tâches aux commissions régionales.

b) Mécanismes

C'est aux Etats membres qu'il appartient au premier chef de renforcer la coopération en tenant compte des complémentarités entre les organisations et les institutions régionales et sous-régionales tout en évitant les chevauchements d'activités. Pour atteindre ces objectifs, il faut prendre les mesures suivantes :

- Les bureaux des organes subsidiaires principaux sont invités à examiner périodiquement le programme de travail des autres organisations et institutions internationales qui ont des activités dans le même domaine; ces examens devraient déboucher sur une répartition appropriée des tâches grâce à un aménagement des programmes et à diverses formes de coopération (par exemple programmes de travail conjoints dans des domaines d'intérêt commun, activités conjointes et produits communs);
- Pour faciliter cet examen, les bureaux des organes subsidiaires principaux sont invités à étudier la possibilité de s'assurer la participation à leurs réunions de hauts

fonctionnaires des grandes organisations internationales qui s'occupent du même domaine d'activité, comme c'est déjà le cas pour la Conférence des statisticiens européens;

- Lorsqu'il est décidé d'entreprendre une nouvelle activité, l'organe subsidiaire principal concerné devrait étudier toutes les possibilités de coopérer avec les autres organisations compétentes;
- Les organes subsidiaires principaux devraient mettre en place un système qui permettrait de détecter et de signaler rapidement l'apparition de doubles emplois en raison de nouvelles activités entreprises par d'autres organes; il faudrait alors procéder à des consultations sur la nature et la teneur de l'activité concernée afin de parvenir à des accords concernant la localisation de cette activité et, le cas échéant, la division du travail et la coopération requises;
- Les organes subsidiaires principaux concernés et leurs bureaux respectifs sont invités à étudier ce qu'il serait possible de faire pour améliorer encore la division du travail entre la CEE et les autres organes dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe" et dans le domaine des transports où la CEE intervient aux côtés de l'OCDE, de la CEMT et de la Commission européenne; les présidents de ces organes subsidiaires principaux feraient ensuite rapport à la Commission sur les mécanismes proposés;
- Le Secrétaire exécutif est prié de tenir des consultations régulières avec l'OSCE et de rendre compte à la Commission des modalités de la contribution de la CEE en ce qui concerne : i) la dimension économique de la sécurité; ii) la fourniture d'un appui analytique et technique au Forum économique et aux séminaires ou ateliers organisés par l'OSCE sur des sujets économiques;
- Compte tenu des incidences sur le plan des ressources, le secrétariat de la CEE est prié d'établir des contacts réguliers avec des secrétariats des autres organisations grâce aux communications électroniques, à des réunions intersecrétariats et à des réseaux de centres ou d'agents de coordination ou de liaison ainsi qu'à la participation réciproque à des réunions et des séminaires.

CHAPITRE V : RELATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS

A. Milieux d'affaires

a) Principes

Le renforcement des relations avec les milieux d'affaires fait partie intégrante des efforts entrepris pour adapter les activités de la CEE aux nouvelles réalités de la région, notamment à l'émergence du secteur privé dans les pays en transition.

Ces relations sont mutuellement profitables : d'une part, les milieux d'affaires se voient offrir la possibilité de faire part de leurs préoccupations et d'examiner les questions relatives aux grandes orientations avec des Etats membres, en particulier avec des pays en transition, ainsi que d'être associés aux activités entreprises par la CEE dans les secteurs qui intéressent les entreprises; d'autre part, ils peuvent apporter à la CEE de nouvelles idées sur un certain nombre de problèmes et lui

donner un élan nouveau dans plusieurs secteurs et celle-ci peut ainsi obtenir un appui pour certaines de ses activités et faire en sorte que les résultats de ses travaux soient mieux connus et mieux utilisés.

La coopération entre la CEE et les milieux d'affaires doit se développer dans un cadre transparent et conformément aux principes de neutralité et d'objectivité inhérents à la fonction publique internationale.

b) Mécanismes

- Les organes subsidiaires ou principaux sont invités à encourager diverses formes de participation des milieux d'affaires à leurs programmes d'activité respectifs (participation à des réunions pertinentes, fourniture d'un appui pour certains projets concrets et mise au point de produits spécifiques tels que des publications ou des documents d'information);
- Le secrétariat est prié d'entreprendre une étude comparative sur le processus de mise en place de conseils consultatifs nationaux entre les milieux industriels et les pouvoirs publics dans les pays en transition, en se fondant sur les enseignements tirés de ce qui s'est déjà fait à cet égard;
- Un groupe de travail spécial composé de représentants des Etats membres et du secrétariat sera constitué pour examiner la possibilité de définir des principes éthiques qui régiraient les relations avec les milieux d'affaires; ce groupe devrait : i) faire l'inventaire des règles qui ont déjà été instituées par l'Organisation des Nations Unies pour régir ses relations avec le secteur privé; ii) définir des principes directeurs pour garantir la transparence et assurer l'égalité de traitement aux entreprises dans leur participation aux activités de la CEE; iii) faire des recommandations concernant la présence de représentants du monde des affaires au sein des délégations nationales auprès des organes intergouvernementaux;
- Le Secrétaire exécutif est invité à intensifier la coopération avec la Chambre de commerce internationale pour développer davantage la coopération avec le secteur privé.

B. Autres acteurs non gouvernementaux

a) Principes

Un certain nombre d'associations professionnelles et techniques, la plupart ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social, participent aux travaux des organes subsidiaires principaux et de certains des organes qui leur sont rattachés. Des ONG qui s'occupent de questions intersectorielles telles que le développement durable ou la promotion de la femme participent aussi à des activités de la Commission, tandis que des relations avec les institutions universitaires sont établies dans le domaine des analyses économiques. Toutes ces entités non gouvernementales apportent des optiques et des contributions qui leur sont propres et qui viennent compléter celles des gouvernements et du secteur des entreprises sur les questions traitées par la CEE.

b) Mécanismes

La Commission et ses organes subsidiaires principaux sont invités à étudier de nouveaux moyens d'instaurer des synergies avec les ONG, les associations professionnelles et les institutions universitaires, notamment avec les acteurs non gouvernementaux qui apportent un appui à divers aspects du processus de transition dans les domaines d'activité stratégiques de la CEE.

APPENDICE I

RESSOURCES PREVUES PAR DOMAINE D'ACTIVITE EN POURCENTAGE

Domaine d'activité		Affectation par rapport à la base réduite de ressources (2376 mois) <u>4/</u>
		Pourcentage des ressources
A.	DIRECTION EXECUTIVE ET GESTION, ADMINISTRATION ET SERVICES D'APPUI TECHNIQUE	
	Bureau de Secrétaire exécutif	5.5
	Administration	4
	Services d'appui technique	4.5
B.	ENVIRONNEMENT	15
C.	TRANSPORTS	16
D.	STATISTIQUES	11 <u>5/</u>
E.	ANALYSE ECONOMIQUE	17.5 <u>6/</u>
F.	ENERGIE DURABLE	
	Energie durable	3.25
	Gaz	1.25
G.	DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE	
	Facilitation du commerce, EDIFACT et normes agricoles	7
	Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	8 <u>7/</u>
H.	BOIS	3
I.	ETABLISSEMENTS HUMAINS	2
J.	UNITE SPECIALE	2
Totale		100

4/ Correspond à un total de 2376 mois de travail. Si la conversion des mois de travail en dollars donne la possibilité de dégager des postes supplémentaires dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuellement affectée à la CEE pour le budget régulier 1998-1999, ces postes seront affectés aux domaines ayant besoin d'être renforcés.

5/ Ce chiffre correspond uniquement aux ressources qui soutiennent la Conférence des statisticiens européens et n'incluent donc pas les ressources utilisées pour appuyer le travail statistique dans d'autres Divisions.

6/ Dont 6 pour cent ont trait au maintien des bases de données statistiques dans les pays en transition.

7/ Ce domaine inclut l'industrie chimique et l'acier.

APPENDICE II

LISTE DES ELEMENTS DE PROGRAMME AVEC
 REPARTITION INDICATIVE DES RESSOURCES (%) g/

	Elément de programme	OSP	Ressources %
A.	DIRECTION EXECUTIVE ET GESTION, ADMINISTRATION ET SERVICE D'APPUI TECHNIQUE		
1	Service de la Commission et relations avec les gouvernements	Commission	} 5.5
2	Direction exécutive et gestion		
3	Coordination avec le Siège de l'ONU et les autres entités de l'ONU	ECOSOC	
4	Coordination avec les organisations hors de l'ONU	Commission	
5	Promotion extérieure de la CEE et Information publique	--	
6	Administration	--	4.0
7	Appui au système d'information (ce personnel est localisé dans la Division des Statistiques et fait rapport à son Directeur)	--	}4.5
8	Cartographique (ce personnel est localisé dans la Division des Statistiques et fait rapport à son Directeur)	--	
B.	ENVIRONNEMENT		(15.0)
9	Mise en oeuvre du Programme écologique pour l'Europe	CPE	0.8
10	Mise en oeuvre régionale du programme Action 21	CPE	0.3
11	Stratégie européenne en matière d'économies d'énergie ^{a/}	CPE	0.3
12	Environnement et économie	CPE (GTC)	0.5
13	Modes de consommation durables	CPE	0.3
14	Préparatifs de la Conférence ministérielle de 1998	OS	0.7
15	Etudes de performance environnementale	CPE	4.4
16	Elaboration d'un projet de convention sur l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement	CPE/GT	0.7
17	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ^{b/}	CPE/RS	0.7
18	Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ^{c/}	CPE/GT	0.7
19	Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	CPE/RS	0.7

g/ Comme il est indiqué au Chapitre I du Plan d'Action, cette liste d'éléments de programme n'est qu'indicative et pourra être précisée par les organes subsidiaires principaux compétents à leur prochaine session annuelle, dans le cadre des ressources qui leur seront allouées.

	Elément de programme	OSP	Ressources %
20	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	OE	4.6
21	Appui aux conventions régionales sur l'environnement	CPE	0.3
<u>a/</u>	Soumis à approbation par le CPE		
<u>b/</u>	La Convention entrera en vigueur début 1997. Par la suite la Réunion des Signataires cessera d'exister.		
<u>c/</u>	La Convention est entrée en vigueur le 6 octobre 1996. Par la suite le Groupe de travail des problèmes de l'eau a cessé d'exister.		
C.	TRANSPORTS		(16.0)
22	Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports <u>a/</u>	CTI/WP.5	0.6
23	Infrastructure routière <u>b/</u>	CTI/SC.1	0.5
24	Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations	CTI/SC.1	0.4
25	Sécurité du transport routier	CTI/SC.1/WP.1	1.4
26	Règlements relatifs à la construction des véhicules	CTI/WP.29/ GR's	3
27	Infrastructure ferroviaire <u>c/</u>	CTI/SC.2	0.5
28	Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par chemin de fer, y compris la sécurité ferroviaire, et facilitation de ces opérations	CTI/SC.2	0.4
29	Infrastructure des voies navigables intérieures	CTI/SC.3	0.4
30	Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité du transport par voie navigable, et facilitation de ces opérations	CTI/SC.3/WP.3	0.4
31	Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transports combinés <u>d/</u>	ECOSOC/CETMD CTI/WP.15; IGT	4
32	Conférence régionale sur les transports et l'environnement	PREPCOM	0.8
33	Promotion du transport combiné et du transport multimodal	CTI/WP.24	0.8
34	Harmonisation et simplification des prescriptions douanières et autres relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur	CTI/WP.30	1.5
35	Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement	CTI/WP.11	0.2
36	Méthodes de rassemblement et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation	CTI/WP.6	0.3
37	Publication de statistiques dans le domaine des transports	CTI/WP.6	0.6

	Elément de programme	OSP	Ressources %
a/	Les activités liées à des ateliers portent sur les préoccupations des pays en transition (PET)		
b/	Les activités liées au projet TEM prennent en considération les préoccupations des PET		
c/	Les activités liées au projet TER prennent en considération les préoccupations des PET		
d/	Un tiers des ressources indiquées est destiné à assurer le service du Comité et du Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses de l'ECOSOC.		
D.	STATISTIQUES		(11.00)
38	Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	CSE	0.85
39	Questions d'administration et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	CSE	0.7
40	Pays en transition dans la région de la CEE	CSE	1.1
41	Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	CSE	0.05
42	Gestion de l'infrastructure informatique	CSE	0.8
43	Collecte et traitement des données statistiques	CSE	0.9
44	Diffusion et échange de l'information statistique	CSE	0.9
45	Données géographiques et régionales	CSE	0.2
46	Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale	CSE	0.4
47	Transport	CSE	0.6
48	Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat	CSE	0.2
49	Statistiques agricoles	CSE	0.2
50	Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques	CSE	0.3
51	Statistiques différenciées en fonction du sexe	CSE	0.1
52	Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques	CSE	0.3
53	Recensements de la population et des habitations	CSE	0.5
54	Statistiques de la santé	CSE	0.1
55	Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)	CSE	0.3
56	Normes et cadres pour les données et indicateurs relatif à l'environnement	CSE	0.4
57	Mise en place de bases de données sur l'environnement et diffusion de leur contenu	CSE	0.3
58	Diffusion de données statistiques par les secrétariats	CSE	1.2
59	Appui statistique à d'autres activités des secrétariats	CSE	0.6
60	Eléments de programme (EP) pour lesquels la CSE sera inactive pendant les deux prochaines années (21 EP)	CSE	-

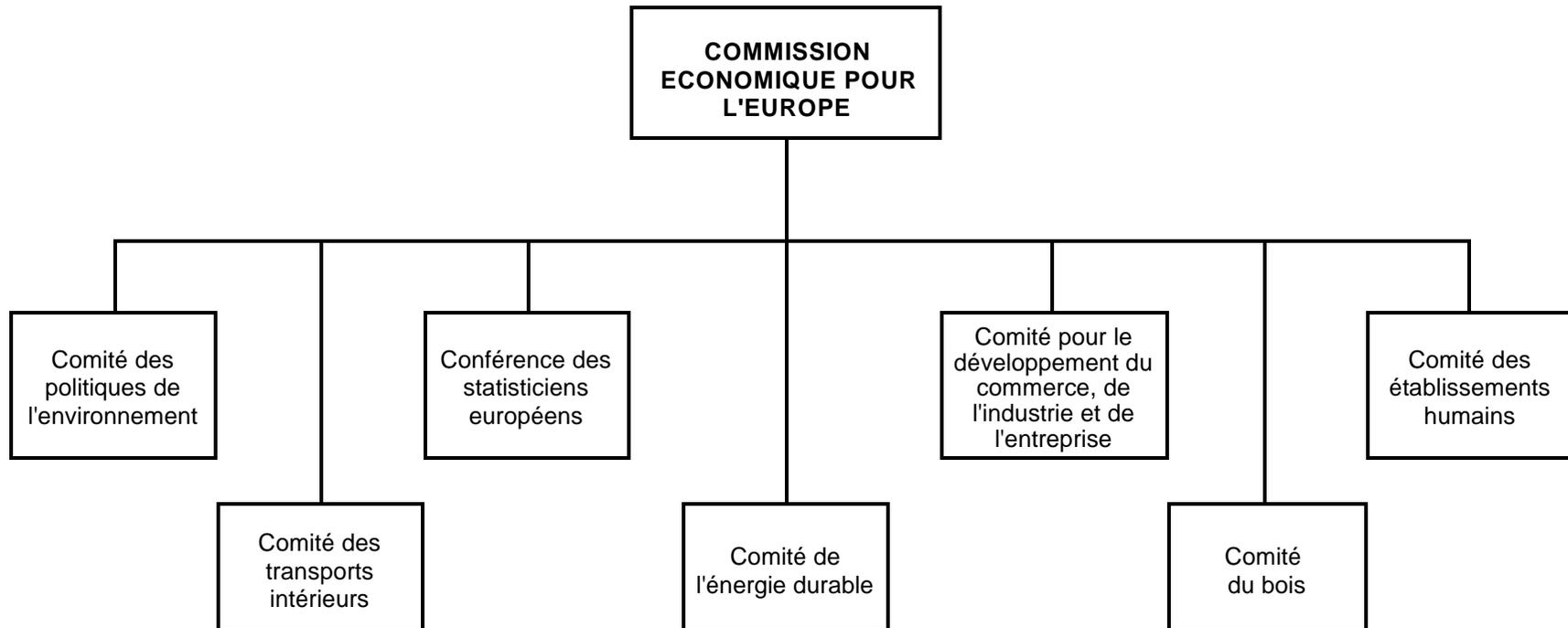
	Elément de programme	OSP	Ressources %
E.	ANALYSE ECONOMIQUE		(17.5)
61	Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes, et conditions actuelles de croissance et incidences à long terme	Commission	0.5
62	Ateliers et al.	Commission	0.5
63	Examen de l'évolution, des problèmes et des perspectives économiques dans la région de la CEE	Commission	16.0
64	Analyse de la population	CSE	0.5
F.	DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE		(15)
	Facilitation du commerce, EDIFACT et normes agricoles		(7)
65	Eléments de données et échange de données informatisé	TRADE/CEFACT	3.1
66	Procédures du commerce international et documentation	TRADE/CEFACT	2.9
67	Normalisation des produits périssables et amélioration de la qualité	WP.1	1.0
	Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise		(8)
68	Elaboration et révision de Guides relatifs à des transactions commerciales internationales	TRADE/WP.5	1.3
69	Organisation de séminaires et d'ateliers	TRADE	1.3
70	Analyse des tendances récents ainsi que des perspectives du commerce	TRADE	2.4
71-74	Il est proposé de transférer à ce domaine d'activité un nombre réduit d'éléments de programme supplémentaires (avec le nombre correspondant de mois de travail) à partir des programmes de travail du Groupe de travail de l'industrie chimique et du Groupe de travail de l'acier	TRADE	2.0
75	Définition régulière des orientations de la normalisation internationale par l'identification des secteurs présentant de l'intérêt pour les gouvernements des pays membres	Groupe de travail de la normalisation	0.3
76	Examen des faits nouveaux, des perspectives et des problèmes aux niveaux international, régional et national	Groupe de travail de la normalisation	0.1
77	Mesures propres à faciliter l'harmonisation des principes et des pratiques dans le domaine de la normalisation et des activités connexes et la formation	Groupe de travail de la normalisation	0.2
78	Mesures propres à faciliter l'application des normes et règlements techniques, y compris l'approbation des définitions de termes et de recommandations utilisés sur le plan international dans les domaines de la normalisation et des activités connexes	Groupe de travail de la normalisation	0.2
79	Promotion de systèmes et d'arrangements internationaux d'homologation et mesures visant à instaurer une confiance mutuelle dans la compétence technique et la fiabilité des systèmes nationaux d'évaluation de la conformité	Groupe de travail de la normalisation	0.1
80	Aspects de la métrologie intéressant les essais	Groupe de travail de la normalisation	0.1

	Elément de programme	OSP	Ressources %
G.	ENERGIE		(4.5)
81	Adaptation au marché des industries à consommation d'énergie et des politiques nationales en Europe centrale et orientale	Comité de l'énergie durable	0.2
82	Economies d'énergie : évolution, politiques et perspectives dans la région	Comité de l'énergie durable	0.2
83	Analyse des faits nouveaux significatifs affectant l'offre et la demande d'énergie à court et à moyen terme	Comité de l'énergie durable	0.2
84	Interconnexion des réseaux électriques dans la région	Comité de l'énergie durable	0.3
85	Efficacité énergétique 2000	Comité de l'énergie durable	1.0
86	Normes d'efficacité énergétique	Comité de l'énergie durable	0.4
87	Activités dans le domaine du gaz	Groupe de travail du gaz	1.25
88	Adaptation au marché du secteur du charbon, et activités dans le domaine des technologies propres et de l'énergie thermique	Comité de l'énergie durable	0.95
H.	BOIS		(3.0)
89	Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur, notamment publication du Bulletin du bois	Comité du bois	0.6
90	Evaluation des ressources forestières 2000 (forêts de la zone tempérée et de la zone boréale)	CB	0.5
91	Contribution à la mise en oeuvre des résolutions H1 et H2 de la Conférence ministérielle d'Helsinki, relatives à la gestion forestière durable et la conservation de la biodiversité (jusqu'au 1999)	CB	0.4
92	Etude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme	CB	0.4
93	Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et de services autres que la production de bois	CB	0.6
94	Examen des politiques forestières nationales et des questions de politique générale	CB	0.3
95	Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières	CB/FAO/OIT	0.2
96	Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la FAO (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts) (servi par le Département des forêts de la FAO)	CB	-
97	Comité CEF/CFFSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - Silva Mediterranea (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts et deux autres commissions forestières régionales) (servi par le Département des forêts de la FAO)	CB	-

	Elément de programme	OSP	Ressources %
I.	ETABLISSEMENTS HUMAINS		(2.0)
98	Profils de pays sur le secteur du logement	CEH	0.2
99	Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain	CEH	0.2
100	Cadastre et systèmes d'enregistrement foncier	CEH	0.2
101	Stratégies pour l'application de politiques de rénovation urbaine, de modernisation du logement et du financement du logement	CEH	0.2
102	Principales tendances influençant l'évolution de l'habitat	CEH	0.2
103	Problèmes de l'habitat en Europe méridionale : développement durable des zones connaissant des problèmes dans les centres historiques des pays de l'Europe méridionale	CEH	0.3
104	Situation, tendances et politiques actuelles de l'habitat	CEH	0.2
105	Développement des statistiques des établissements humains	CEH	0.5
J.	UNITE SPECIALE	-	(2.0)
	Séminaires sur des questions dans les domaines suivants: industries mécaniques et électriques et l'automatisation, science et technique, sources d'énergie renouvelables, et énergie électrique. Autres sujets à identifier.	Commission	2.0

APPENDICE III

NOUVELLE STRUCTURE DES ORGANES PRINCIPAUX SUBSIDIAIRES *



* Comme il est indiqué au Chapitre III A.1 du Plan d'action, les organes subsidiaires principaux sont invités à procéder à un examen de la situation des organes qui leur sont rattachés afin de rendre la structure intergouvernementale 2de la CEE plus homogène et transparente.